



Environnement et Changement climatique Canada

2020-2021

Plan ministériel

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

No de cat. : En1-65F-PDF
ISSN : 2371-7874

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3960
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photo de couverture : © GettyImages.ca
Photos intérieures : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

Table des matières

De la part du ministre	1
Aperçu de nos plans	3
Responsabilités essentielles	5
Résultats et ressources prévus, et principaux risques, pour les responsabilités essentielles	7
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	7
Prévention et gestion de la pollution	16
Conservation de la nature	22
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	27
Résultats prévus pour les Services internes	31
Dépenses et ressources humaines	35
Dépenses prévues	35
Ressources humaines prévues	40
Budget des dépenses par crédits voté	42
État des résultats condensé prospectif	42
Renseignements ministériels	43
Profil organisationnel	43
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	44
Contexte opérationnel	44
Cadre de présentation de rapports	45
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	46
Tableaux de renseignements supplémentaires	46
Dépenses fiscales fédérales	46
Coordonnées de l'organisation	46
Annexe : définitions	47
Notes en fin d'ouvrage	51

De la part du ministre



À titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique, je suis heureux de présenter le Plan ministériel 2020-2021.

Ce plan définit les mesures stratégiques pour un large éventail de questions environnementales, notamment la croissance propre et les changements climatiques, la prévention et la gestion de la pollution, la conservation de la nature et la prévision des conditions météorologiques et environnementales, conformément au mandat qui m'a été confié en 2019.

Environnement et Changement climatique Canada continuera à mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et renforcera les mesures de réduction des gaz à effet de serre afin de dépasser nos cibles de réduction des émissions pour 2030 et de mettre le Canada sur la voie d'atteindre notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050. À cette fin, nous poursuivrons la mise en œuvre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, qui établit une tarification de la pollution causée par le carbone, crée des mesures incitatives pour l'adoption de solutions plus propres et de technologies plus écologiques, et retourne le produit à la province ou au territoire d'origine.

Le Fonds d'incitation à l'action pour le climat, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et le Fonds d'action pour le climat continueront à encourager et à faciliter la prise de mesures plus étendues pour réduire les émissions et pour adopter des technologies et des pratiques plus propres. Nous établirons des jalons quinquennaux, juridiquement contraignants, pour la réduction des émissions. Nous allons continuer à mettre en œuvre le Cadre pancanadien faisant progresser les objectifs établis pour les véhicules à zéro émission, en introduisant une norme sur les combustibles propres et en continuant la mise en place d'une réglementation visant à réduire les émissions de méthane et de certains composés organiques volatils du secteur du pétrole et du gaz.

En poursuivant le leadership du Canada par le biais de la mise en œuvre de la Charte sur les plastiques dans les océans, le Ministère continuera de collaborer en consultation avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants afin d'interdire les plastiques nocifs à usage unique, lorsque soutenu par la science et s'il est justifié de le faire, ainsi que de faire progresser d'autres mesures pour lutter contre la pollution par les plastiques. Nous allons également continuer notre travail avec les provinces et les territoires dans la mise en œuvre de la Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique à l'échelle du pays. Ce qui inclut le développement de cibles nationales, des standards et des règlements qui feront en sorte que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique ou vendent des articles dans des emballages en plastique soient responsables de la collecte et du recyclage de leurs déchets plastiques.

Avec le soutien d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous étudierons des options pour une Agence canadienne de l'eau pour travailler avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les collectivités locales et d'autres acteurs pour élaborer et coordonner des approches efficaces pour maintenir des ressources en eau saines, propres et bien gérées. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires canadiens et américains pour protéger et améliorer les ressources en eau douce du Canada et nous mettrons en œuvre le Plan de protection des océans en collaboration avec Transports Canada et Pêches et Océans Canada.

Le Ministère continuera à protéger les Canadiens et l'environnement des substances nocives au moyen du Plan de gestion des produits chimiques du Canada en collaboration avec Santé Canada. Nous continuerons à travailler avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air afin de réduire les émissions nocives et d'améliorer la qualité de l'air. En collaboration avec le gouvernement de l'Alberta, nous continuerons à surveiller l'exploitation des sables bitumineux pour assurer le respect de la responsabilité environnementale et sociale.

En profitant de l'élan de nos récents efforts de conservation de la nature et grâce au 1,3 milliard de dollars de l'initiative sur le Patrimoine naturel du Canada, nous travaillerons avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada pour conserver 25 pour 100 des terres et des océans du Canada d'ici 2025, d'une manière qui soit fondée sur la science, les connaissances autochtones et les perspectives locales. Ces objectifs seront tous deux portés à 30 pour 100 d'ici 2030. Nous ferons de la promotion pour que les pays du monde entier fixent également cet objectif de conservation à l'horizon 2030. Nous encouragerons et soutiendrons les mesures visant à protéger et à conserver les zones de grande valeur écologique et de biodiversité exceptionnelle, telles que les réserves nationales de faune et les aires protégées et de conservation autochtone. Environnement et Changement climatique Canada poursuivra la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, en se concentrant sur les approches fondées sur les espèces multiples et les écosystèmes.

Le Ministère continuera à fournir aux Canadiens de renseignements précis et en temps opportun sur la météo, l'eau, la qualité de l'air, les conditions climatiques ainsi que sur les prévisions et les avertissements pour les aider à prendre des décisions concernant leur santé, leur sécurité et leur bien-être économique. À cette fin, Environnement et Changement climatique Canada s'appuiera sur l'expertise scientifique, une approche de pointe en matière de gestion et d'analyse des données, ainsi que sur des techniques d'information novatrices. Le Ministère poursuivra la modernisation des infrastructures essentielles, notamment sept radars météorologiques en 2020-2021. Nos Services hydrologiques nationaux vont également moderniser ses stations d'eau, ainsi que leurs capacités techniques et d'ingénierie.

Le Ministère continuera à faire preuve de leadership en matière de développement durable avec une loi qui entrera en vigueur en décembre 2020 - la Loi modifiant la Loi sur le développement durable - qui guidera les futures Stratégies fédérales de développement durable.

Les défis auxquels nous sommes confrontés en matière d'environnement et de changement climatique sont importants pour les Canadiens et pour le monde. Ce Plan fournit des détails sur la façon dont notre ministère relèvera ces défis alors que nous travaillons vers un avenir plus propre et plus prospère.

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Aperçu de nos plans

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est le ministère fédéral responsable des mesures stratégiques visant toute une gamme de questions environnementales, notamment la croissance propre et les changements climatiques, la prévention et la gestion de la pollution, la conservation de la nature et la prévision des conditions météorologiques et environnementales. Les priorités du programme ministériel reflètent l'interdépendance entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique. ECCC travaille en partenariat avec les administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi que des partenaires, des communautés et des gouvernements autochtones, et il adhère à l'approche du gouvernement du Canada qui préconise l'ouverture, l'efficacité et la transparence de la fonction publique.

Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

À compter de 2020, le Ministère continuera de diriger le plan pangouvernemental en matière de changements climatiques, qui vise à rendre l'environnement plus propre et l'économie, durable. Cette démarche passe par la mise en place du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, tout en consolidant des mesures pour atteindre et dépasser la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada pour 2030, et en dirigeant des initiatives pangouvernementales qui paveront la voie d'un avenir prospère aux émissions nettes de zéro dans le pays d'ici 2050.

Le Ministère continuera la mise en œuvre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, afin de fixer une tarification de la pollution causée par le carbone qui incite les particuliers, les ménages et les entreprises à choisir des options plus propres, y compris des technologies vertes. Les recettes demeureront dans l'administration où elles ont été générées.

Le Ministère poursuivra aussi la mise en œuvre du Fonds d'incitation à l'action pour le climat, du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et du Fonds d'action pour le climat en vue d'encourager et d'aider les industries et les consommateurs à réduire activement leurs émissions et à adopter des pratiques et des technologies plus écologiques.

Le Ministère jettera les bases pour la prise de mesures climatiques plus ambitieuses en fixant des jalons quinquennaux de réduction des émissions légalement contraignants – établis à partir de conseils d'experts et de consultations auprès de la population canadienne –, et travaillera de concert avec Innovation, Sciences et Industrie Canada, Transports Canada et Ressources naturelles Canada pour faire passer les objectifs de vente de véhicules zéro émission par année à 10 % d'ici 2025, à 30 % d'ici 2030 et à 100 % d'ici 2040. Il s'agira aussi de travailler avec Innovation, Sciences et Industrie Canada ainsi que Ressources naturelles Canada pour faire du pays un chef de file mondial des technologies propres.

À ces démarches s'ajouteront une norme et un règlement sur les combustibles propres, la mise en œuvre continue d'un règlement visant à réduire les émissions de méthane et de certains composés organiques volatils (COV) du secteur pétrolier et gazier, la modification de la réglementation sur la production d'électricité à partir du charbon et du gaz naturel, et d'autres mesures réglementaires pour réduire les émissions.

Prévention et gestion de la pollution

En 2020, ECCC aidera son ministre à travailler de concert avec la ministre de la Santé afin de mieux protéger les gens et l'environnement contre les substances toxiques et d'autres formes de pollution, entre autres en consolidant la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Dans la foulée du leadership du gouvernement du Canada envers la Charte sur les plastiques dans les océans, lancée lorsque le Canada assumait la présidence du G7 en 2018, le Ministère instaurera un plan interdisant les plastiques nocifs à usage unique et prendra des mesures pour éliminer la pollution plastique

à l'échelle nationale, ce qui constitue une pierre angulaire de son initiative Zéro déchet de plastique. ECCC s'associera aux provinces et aux territoires pour établir des cibles, des normes et des règlements nationaux qui imposeront la responsabilité de la collecte et du recyclage du plastique aux fabricants de produits de plastique et aux entreprises qui vendent des produits dans un emballage plastique.

Le Ministère continuera également de protéger l'environnement et la population contre les substances nocives en appliquant le Plan de gestion des produits chimiques du Canada en collaboration avec Santé Canada. La réduction des émissions nocives demeurera une priorité d'ECCC en 2020 et au-delà. D'ailleurs, le Ministère continuera de collaborer avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre du Système de gestion de qualité de l'air et à l'application de mesures qui améliorent la qualité de l'air.

ECCC concevra d'autres mécanismes de protection et prendra des mesures pour nettoyer les Grands Lacs, le lac Winnipeg ainsi que d'autres grands lacs et le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaillera de concert avec Transports Canada et Pêches et Océans Canada à la mise en place du Plan de protection des océans. En collaboration avec le gouvernement de l'Alberta, le Ministère surveillera les sables bitumineux afin qu'ils soient exploités de manière responsable sur les plans environnemental et social.

Conservation de la nature

Fort de la lancée de ses efforts récents de conservation de la nature dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel du Canada de 1,3 milliard de dollars, ECCC s'associera à Pêches et Océans Canada et à l'Agence Parcs Canada pour implanter un nouveau plan ambitieux visant à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du pays d'ici 2025, et à faire grimper ces deux cibles à 30 % d'ici 2030. Le plan reposera sur des connaissances scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales. Dans la même veine, lors des rencontres internationales, ECCC plaidera en faveur d'un objectif mondial de conservation de 30 % d'ici 2030.

Le Ministère encouragera et soutiendra les mesures visant à protéger et à conserver les zones ayant une grande valeur écologique et une riche biodiversité, y compris les réserves fauniques nationales, les aires protégées et de conservation autochtones et les parcs territoriaux, provinciaux et municipaux. Il appuiera également les mesures de conservation prises par des fondations et des organismes non gouvernementaux. ECCC poursuivra aussi la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, selon des approches visant de multiples espèces et adaptées en fonction des écosystèmes, selon une planification plus ciblée et des mesures visant les lieux, les espèces et les secteurs prioritaires. Les partenariats avec des peuples autochtones seront au cœur de ce travail.

Le Ministère continuera de veiller à la protection de la biodiversité et des espèces en péril, tout en mobilisant les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de la *Loi sur les espèces en péril* actuelle et la nécessité de la moderniser.

Prévision des conditions météorologiques et environnementales

ECCC poursuivra la mise en œuvre de son approche de pointe pour gérer les données météorologiques, les analyser et communiquer l'information de manière novatrice afin de fournir rapidement aux Canadiens des données exactes qui éclaireront la prise de décisions relatives à la santé, à la sécurité et aux affaires. Grâce au Programme de remplacement des radars météorologiques canadiens, sept nouveaux radars remplaceront la technologie désuète et deviendront les principaux outils utilisés par les météorologues pour prévoir les phénomènes météorologiques violents à court terme, comme les orages, les tornades, les tempêtes de verglas et les blizzards. Les Services hydrologiques nationaux d'ECCC moderniseront et consolideront leurs capacités techniques et d'ingénierie, moderniseront leurs infrastructures et stations hydrauliques et instaureront de nouvelles technologies de collecte et d'analyse des données sur l'eau.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus d'Environnement et Changement climatique Canada, consulter la section « [Résultats et ressources prévus](#) » du présent rapport.

Responsabilités essentielles

1. Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques
2. Prévention et gestion de la pollution
3. Conservation de la nature
4. Prévion des conditions météorologiques et environnementales

Résultats et ressources prévus, et principaux risques, pour les responsabilités essentielles

Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

Description

Par une collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et des experts externes, le ministère soutiendra et coordonnera la mise en œuvre du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; s'employer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); mener la croissance propre; mettre au point des instruments réglementaires; soutenir les entreprises et les Canadiens pour s'adapter et devenir plus résilients aux changements climatiques; et contribuer aux mesures prises sur le plan international pour les changements climatiques pour augmenter les avantages globaux.

Faits saillants de la planification

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

Les changements climatiques constituent le principal enjeu de notre époque. ECCC reconnaît la gravité du problème et continuera de prendre des mesures ambitieuses afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les autres émissions nocives au Canada.

En 2016, des gouvernements, des Canadiens et des peuples autochtones se sont réunis pour élaborer et orienter le premier plan national relatif au climat du pays. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (Cadre pancanadien) est le plan du Canada pour réduire les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et rendre le pays concurrentiel dans l'économie propre. Grâce au Cadre pancanadien, le rapport sur les projections des émissions de GES et de polluants atmosphériques de 2019 montre que les émissions du Canada devraient se chiffrer à 227 millions de tonnes (Mt) de moins que ce qui était projeté en 2015. Le [quatrième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques](#)¹, présenté à la CCNUCC le 31 décembre 2019, prévoit une baisse globale des émissions de GES du Canada au cours des 11 prochaines années. C'est à une vaste gamme de politiques, de programmes et d'investissements mis en œuvre dans le cadre du plan climatique du Canada que nous devons les plus grandes améliorations des perspectives du pays relativement aux projections antérieures au Cadre pancanadien qui englobent tous les secteurs économiques, ce qui témoigne de l'efficacité du plan climatique national.

Or, les données scientifiques révèlent qu'il faut en faire plus. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'atteindre et de dépasser sa cible de l'Accord de Paris pour 2030 et de s'atteler à la tâche pour que les émissions nettes du pays deviennent nulles d'ici 2050. En 2020-2021, ECCC jettera les bases de mesures climatiques plus ambitieuses en poursuivant l'application du Cadre pancanadien, en collaborant avec ses partenaires afin d'améliorer les moyens de réduire les gaz à effet de serre et en trouver de nouveaux, en plus d'établir des jalons quinquennaux de réduction des émissions légalement contraignants, qui se fonderont sur l'avis d'experts et des consultations auprès de la population canadienne.

En 2020-2021, ECCC maintiendra son partenariat et son dialogue constructif avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis pour éclairer la conception de politiques et de programmes afin qu'ils traduisent et fassent avancer les priorités des peuples autochtones en matière de croissance propre et de changements climatiques. Ces partenariats sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre du Cadre pancanadien et des activités futures de lutte contre les changements climatiques.

Élargissement de l'action climatique

Les effets des changements climatiques se font déjà sentir partout au Canada et dans le monde. Les connaissances scientifiques indiquent clairement qu'il faut en faire plus pour lutter contre les changements climatiques. Le Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C (octobre 2018) préconisait des émissions nettes nulles d'ici 2050 afin d'éviter les pires conséquences des changements climatiques. Par conséquent, en s'appuyant sur le déploiement en cours du Cadre pancanadien, le gouvernement du Canada cherche à dépasser la cible actuelle du pays quant à la réduction de ses émissions d'ici 2030 et à concevoir un plan pour que son économie produise des émissions nettes nulles d'ici 2050.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il faut revoir les manières de faire pour arriver à des émissions nettes nulles. Les technologies et l'innovation seront au cœur des solutions et donneront lieu à de nouvelles occasions d'affaires pour les Canadiens et les Canadiennes. Il sera également crucial de mener des consultations auprès de la population.

Tarification du carbone

La [tarification de la pollution par le carbone](#)ⁱⁱ au Canada incite les particuliers, les ménages et les entreprises à choisir des options plus propres, y compris des technologies vertes. Les recettes demeureront dans l'administration où elles sont été générées. En vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, le système fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone se divise en deux volets : une redevance réglementaire sur les combustibles fossiles (la redevance sur les combustibles) et un système de tarification fondé sur le rendement pour les installations industrielles, appelé le système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Ce système s'applique dans les provinces et les territoires qui en ont fait la demande ou qui n'ont pas leur propre système qui respecte les stricts critères fédéraux de référence. Le STFR sert à mettre un prix sur la pollution causée par le carbone dans le secteur industriel tout en préservant sa position concurrentielle par rapport à ses homologues internationaux et en atténuant les risques de fuite de carbone. Le STFR permet l'échange de droits d'émissions et le recours aux crédits compensatoires pour les GES.

Renforcement du programme réglementaire

La [Norme sur les combustibles propres](#)ⁱⁱⁱ vise la réduction des émissions provenant des combustibles fossiles liquides, gazeux et solides utilisés dans les transports, les bâtiments et les secteurs industriels. Elle a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), de créer des incitatifs favorisant l'investissement et l'innovation dans les technologies et les carburants à faible teneur en carbone et de réduire les coûts associés à la conformité grâce à une conception réglementaire souple. ECCC publiera le projet de règlement sur les combustibles fossiles liquides en 2020 et compte le faire entrer en vigueur en 2022, puis il publiera le projet de règlement sur les combustibles fossiles gazeux et solides en 2023.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de règlements afin de réduire les rejets de méthane et de certains composés organiques volatils (COV) émis par le secteur pétrolier et gazier en amont, dans l'objectif de réduire les émissions de méthane d'environ 20 Mt d'ici 2025 par rapport aux niveaux estimés de 2012 qui se chiffrent à 45 Mt d'éq. CO₂. ECCC apportera aussi des modifications à la réglementation sur la production d'électricité à partir du charbon, ce qui fera diminuer les émissions de GES de 12,8 Mt en 2030, et fera de même avec la réglementation sur la production d'électricité à partir du gaz naturel.

Intégration de la science et diffusion des données

Le climat évolue au Canada. Or, il faut des données sur le climat pour planifier les changements et réduire les risques auxquels s'exposent les Canadiens. Afin que le bon public ait accès aux bons outils, le Centre canadien des services climatiques (CCSC) continuera d'appuyer une série de portails de données climatiques, dont [donneesclimatiques.ca](#). Lancé en 2019, le site [donneesclimatiques.ca](#) est le fruit d'une collaboration entre le CCSC, les fournisseurs de services climatiques au Canada et des développeurs de technologies de pointe. Ensemble, les portails de données climatiques diffusent des renseignements sur le climat à des utilisateurs très variés, comme des ingénieurs, des professionnels de la santé publique, des urbanistes et d'autres encore qui gagnent à consulter des renseignements, des données et des ressources sur les changements climatiques. En 2020-2021, les travaux miseront sur de nouveaux secteurs, les documents de formation et l'enrichissement des fonctionnalités.

Le Ministère mettra également en œuvre un règlement modifiant le Règlement sur les émissions de GES des véhicules lourds et de leurs moteurs, ce qui devrait faire chuter les émissions de GES d'environ 6 Mt par année dès 2030. Afin de mieux comprendre les moyens de réduire les émissions des véhicules légers, ECCC finalisera et diffusera l'évaluation de mi-parcours du Canada sur les normes pour les années de modèle de 2022 à 2025 en vertu de la réglementation sur les émissions de GES des véhicules légers.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie (PCCV). Les PCCV constituent un groupe de GES et de polluants atmosphériques puissants qui comprend le carbone, le méthane, les hydrofluorocarbures et l'ozone troposphérique, lesquels contribuent au réchauffement climatique et peuvent avoir une incidence sur la qualité de l'air. En 2020-2021, ECCC publiera un rapport d'étape sur les engagements de la Stratégie et poursuivra ses efforts sur les scènes nationales et internationales afin de réduire les émissions de PCCV.

En 2020-2021, ECCC dévoilera un Plan national sur la science et le savoir en matière de changements climatiques pour favoriser l'exécution du Cadre pancanadien. Ce plan favorisera une meilleure coordination et des investissements stratégiques pour l'ensemble des détenteurs du savoir et de la science au Canada.

ECCC continuera de préparer le terrain afin que les cibles de ventes de véhicules légers zéro émission atteignent 10 % au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Ce travail sera accompli en collaboration avec Innovation, Sciences et Industrie Canada, Ressources naturelles Canada et Transports Canada.

Fonds d'incitation à l'action pour le climat

Dans le cadre du système de tarification de la pollution causée par le carbone, environ 90 % des recettes de la redevance sur les combustibles dans les provinces seront versés directement aux particuliers et aux ménages sous forme d'incitatif à agir pour le climat lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus. Le reste des recettes sera dédié à des programmes fédéraux, dont le Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC) qui aidera les petites et les moyennes entreprises, les municipalités, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, les organismes sans but lucratif et les peuples autochtones à faire avancer des projets visant l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone.

Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

Pour soutenir les mesures qui s'inscrivent dans le Cadre pancanadien, ECCC continuera de mettre en œuvre le [Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone](#)^{iv} de 2 milliards de dollars. Le Ministère poursuivra sa collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre du Fond du leadership afin de repérer de nouvelles possibilités de partenariats et de tirer parti des investissements dans des projets qui généreront une croissance propre, réduiront les émissions de gaz à effet de serre et aideront le Canada à atteindre ou à dépasser les engagements qu'il a pris en vertu de l'Accord de Paris. ECCC consacre 500 millions de dollars pour relever le défi de soutenir les projets de réduction des GES gérés par les provinces et les territoires ainsi que des municipalités, des organisations et des communautés autochtones, des entreprises et des organismes sans but lucratif. Par exemple, ECCC finance les améliorations écoénergétiques de l'Université de Calgary afin qu'elle améliore son efficacité énergétique et sa récupération de chaleur et réduise ainsi ses émissions de GES de 12 750 tonnes d'éq. CO₂. En outre, un projet d'élargissement du système de collecte des gaz d'enfouissement de Regina grâce à de nouvelles infrastructures permettra d'accroître la collecte et la combustion du méthane et des gaz d'enfouissement sur place.

Fonds d'action pour le climat

ECCC poursuivra la mise en œuvre du Fonds d'action pour le climat de 3 millions de dollars, qui soutient des projets menés par des étudiants, des jeunes, des organismes et des peuples autochtones, des organismes sans but lucratif, de petites et de moyennes entreprises et des institutions de recherche et d'enseignement dont le but est de mieux faire connaître les changements climatiques et la croissance propre, et d'encourager les autres à agir. Par exemple, le Ministère contribuera au projet d'histoires à faibles émissions de carbone en Saskatchewan de la Saskatchewan Environmental Society, qui mobilisera des fermiers locaux, des jeunes, des communautés autochtones et des promoteurs économiques partout dans la province et fera connaître leurs solutions d'affaires à faibles émissions de carbone dans les milieux ruraux.



Lutte internationale contre les changements climatiques

ECCC continuera d'assumer un rôle de leader dans ses relations avec des partenaires internationaux afin de faire avancer la mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris, que le Canada a ratifié en octobre 2016, en vue d'intensifier la lutte mondiale contre les changements climatiques. ECCC a dirigé la délégation canadienne à la CdP 25 en décembre 2019 à Madrid (en Espagne) pour continuer de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord de Paris et promouvoir la croissance propre et l'intégration de mesures de protection du climat, des océans et de la nature. Dorénavant, en préparation à la CdP 26 en novembre 2020 notamment, le Canada continuera de promouvoir des mesures climatiques inclusives et ambitieuses sur la scène internationale. Il s'agira entre autres de veiller à ce que les peuples autochtones participent à l'élaboration de politiques internationales relatives au climat, et de promouvoir l'égalité entre les sexes et le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques aux quatre coins de la planète. Le Canada continuera également de veiller d'arrache-pied à ce que les mécanismes des marchés internationaux soient encadrés par un solide ensemble de règles et fonctionnent avec intégrité dans le respect de l'environnement.

ECCC continuera d'épauler les pays en voie de développement dans leur transition vers des économies résilientes à faibles émissions de carbone, notamment en travaillant de près avec Affaires mondiales Canada à l'exécution de l'engagement financier du pays dans la lutte contre les changements climatiques qui se chiffre à 2,65 milliards de dollars d'ici mars 2021. Ce financement de la lutte contre les changements climatiques par le Canada passe par diverses initiatives multilatérales et bilatérales, dont le Fonds vert pour le climat. Les fonds seront destinés à des secteurs comme les technologies propres et l'énergie renouvelable, la gestion des forêts et de l'agriculture adaptée au climat, et l'assurance contre les risques et le renforcement des capacités. Une attention particulière sera portée aux pays en voie de développement les plus pauvres et les plus vulnérables. Le financement de la lutte contre les changements climatiques par le Canada cadre avec sa [politique d'aide internationale féministe](#)^v qui promeut l'égalité entre les sexes et favorise l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles.

La croissance propre et les changements climatiques dans les accords commerciaux

Le Canada cherche à intégrer des clauses ambitieuses, globales et exécutoires relatives à l'environnement dans ses accords de libre-échange. Il s'agit notamment de l'obligation d'assurer une gouvernance environnementale rigoureuse compte tenu de la libéralisation des échanges et des investissements, sans parler des engagements envers toute une gamme de questions environnementales mondiales, dont le commerce illégal d'espèces sauvages, la gestion durable des pêches et des forêts et les changements climatiques. Ces responsabilités sont intégrées aux accords conclus avec nos principaux partenaires commerciaux, comme les États-Unis, le Mexique, l'Union européenne et les pays signataires de l'Accord global et progressiste pour le Partenariat transpacifique.



Objectifs de développement durable^{vi} et Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Uniesⁱ

En définissant une vision pangouvernementale des engagements et des mesures du gouvernement fédéral en matière de durabilité de l'environnement, la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022, élaborée et coordonnée par ECCC, appuie la réponse globale du Canada au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités qu'ECCC ne cesse de mettre en place pour assumer sa principale responsabilité, soit de *prendre des mesures visant la croissance*

propre et les changements climatiques, contribueront directement à l'atteinte de nombreux objectifs de développement durable. Par exemple, la tarification de la pollution causée par le carbone et la réglementation connexe permettent de lutter de façon directe et globale contre les changements climatiques et leurs effets par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la stimulation des investissements dans des innovations vertes ([objectif 13^{vii}](#)), pendant que des initiatives comme les incitatifs à l'action climatique et le financement de partenariats favorisent une croissance économique soutenue, inclusive et durable ([objectif 8^{viii}](#)). Ce sont les incitatifs du FEEEC qui soutiendront la résilience des infrastructures et un traitement novateur et inclusif du développement industriel ([objectif 9^{ix}](#)), ce qui favorisera aussi des possibilités d'emploi et d'affaires et des pratiques de consommation durables ([objectif 1^x](#) et [objectif 12^{xi}](#)). L'effet combiné des nombreuses initiatives d'ECCC pour réduire les émissions nocives et surveiller les rejets de polluants et y réagir contribuera à protéger l'environnement et la santé humaine.

Lorsqu'on les regroupe, les initiatives d'ECCC constituent une démarche exhaustive pour faciliter la transition du pays vers une économie à faibles émissions de carbone, réduire les émissions de gaz à effet de serre, parvenir à une croissance propre et durable, et promouvoir des innovations dans les technologies et les processus industriels qui créeront des industries et des emplois durables et qui rendront le pays plus concurrentiel. Les programmes d'ECCC aideront en outre les régions et les collectivités à se préparer aux effets des changements climatiques et à s'y adapter, afin d'atténuer leurs menaces sur la santé, la sécurité et le bien-être.

Engagement envers l'expérimentation : encourager les Canadiens à acheter des véhicules à faibles émissions

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a pour mandat de veiller à ce que l'environnement soit propre, sûr et durable pour les générations actuelles et futures. Pour ce faire, il aide notamment la population canadienne à faire des choix respectueux de l'environnement. L'introspection comportementale est un moyen d'atteindre cet objectif, puisqu'elle propose des approches novatrices et économiques fondées sur des données probantes qui aident les gens à réduire leur empreinte carbone. ECCC compte poursuivre ses recherches qualitatives en réponse au rapport produit en 2019-2020 après une évaluation d'introspection comportementale en collaboration avec Ressources naturelles Canada (RNCAN). Ces démarches éclaireraient la conception d'interventions fondées sur le comportement (p. ex., un essai contrôlé randomisé) pour inciter les Canadiens à acheter des véhicules à faibles émissions.

ⁱ En 2015, tous les États membres des Nations Unies (ONU) se sont réunis et ont adopté le programme *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Il se fonde sur 17 objectifs de développement durable qui englobent les principaux défis sociaux, économiques et environnementaux.

Résultats prévus pour Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques

Résultats ministériels : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de courte durée					
Indicateurs de rendement ministériel	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Émissions de GES pour les véhicules légers	Amélioration du rendement de 21 % par rapport à la norme de 2011 (mesuré en CO ₂ e g / mile) pour l'année-modèle 2018 du fabricant	Mars 2020 (Rapport de l'année modèle 2018)	Amélioration de 15 % (Rapport de l'année modèle 2014) ²	Amélioration de 18 % (Rapport de l'année modèle 2015) ³	Amélioration de 16 % (année modèle 2016)
Émissions de GES pour les véhicules lourds	Pourcentage d'amélioration du rendement des émissions de GES pour les années modèles 2018 à 2020 par rapport à l'année modèle 2010 : -13 % pour les camionnettes et fourgonnettes lourdes; -11 % pour les camions-remorques; -5 % pour les véhicules spécialisés.	Décembre 2020	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Résultats pas encore disponibles. Les résultats pour les véhicules de l'année modèle 2018-2019 seront disponibles au cours du cycle de déclaration 2020-2121.
Émissions de carbone noir, comme déclarées dans l'inventaire canadien des émissions de carbone noir	Réduction de 25 % par rapport aux émissions nationales de référence en 2013	2025	35 kt [réduction de 18 % par rapport aux émissions de référence]	36 kt [réduction de 18 % par rapport aux émissions de référence]	Résultats pas encore disponibles. Les émissions de carbone noir de 2018 seront présentées dans le prochain inventaire des émissions de carbone noir qui sera publié à l'été de 2020.
Émissions de HFC	Réduction de 85 % par rapport aux émissions de référence de 2017-2-18	2036	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Résultats pas encore disponibles. Ils devraient être disponibles en avril 2020, après la présentation du Rapport d'inventaire national pour l'année civile 2019.

² Ce résultat a été modifié pour tenir compte des nouveaux calculs et diffère des résultats présentés dans des publications antérieures.

³ Ce résultat a été modifié pour tenir compte des nouveaux calculs et diffère des résultats présentés dans des publications antérieures.

Réduction des émissions de méthane produites par le secteur du pétrole et du gaz	Réduction de 40-45 % par rapport au niveau de 2012	2025	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats ne sont pas disponibles pour ces années.		Résultats pas encore disponibles. Les réductions des émissions seront estimées en 2020 en fonction des mesures de conformité.
Des réductions des émissions ont été réalisées grâce à la norme sur les combustibles propres basée sur le règlement sur les carburants renouvelables	Réduction de 30 Mt des émissions annuelles de GES en 2030 par rapport au niveaux de 2016	2030	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats ne sont pas disponibles pour ces années.		Résultats pas encore disponibles. Le projet de règlement pour la classe des liquides sera publié en 2020, et ceux visant les classes des gaz et des solides suivront en 2021.
Pourcentage d'unités de production d'électricité alimentées au charbon qui satisfont leur niveau d'intensité d'émissions de GES	100 % des unités de production d'électricité alimentées au charbon respecte les exigences réglementaires relatives au rendement de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre	Annuelle en décembre	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Résultats pas encore disponibles. L'atteinte de cette cible est prévue en décembre 2019, mais le rapport à cet égard ne sera produit qu'en 2021-2022.
Des systèmes de tarification de la pollution par le carbone sont en place au Canada	13 provinces et territoires ont en place une tarification de la pollution par le carbone qui respecte la norme fédérale ou le système fédéral s'applique.	Juillet 2019	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats ne sont pas disponibles pour ces années.	Avec la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone, un prix sera mis sur la pollution par le carbone dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada en 2019.	En date du 31 mars 2019, les dix provinces ont mis en place un système de tarification de la pollution par le carbone conforme à la référence ou au système fédéral.
Émissions de GES résultant des activités d'ECCC	Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport aux 22 793 tonnes d'éq. CO ₂ émises en 2005-2006 ⁴	2031	23,1 % ⁵	24,6 % ⁶	31 %

⁴ Il s'agit d'un objectif provisoire établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans sa Stratégie pour un gouvernement vert, qui vise une réduction de 80 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2005.

⁵ En 2015, le Centre pour un gouvernement vert du SCT a mis à jour les coefficients d'émission de tous les organismes fédéraux qui déclarent les émissions de GES attribuables à leur consommation d'électricité. Par conséquent, les résultats de 2016-2017 et de 2017-2018 ne sont pas comparables aux résultats des années antérieures.

⁶ Idem.

Résultats ministériels : Les peuples autochtones participent à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques					
Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Codéveloppement d'indicateurs avec les peuples autochtones afin de s'assurer qu'ils participent à la mise en œuvre du cadre pancanadien par l'entremise de trois tables conjointes de haut niveau distinctes avec les Premières Nations, Inuits et Métis	Réviser périodiquement la cible, au besoin, afin de refléter l'engagement du Canada auprès de ses partenaires autochtones et sa relation avec ceux-ci.	Sans objet	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Résultats pas encore disponibles. Des consultations avec les partenaires autochtones sont en cours pour fixer à quelle date atteindre la cible.
Résultats ministériels : Le Canada contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la résilience mondiale aux changements climatiques.					
Indicateurs de rendement ministériel	Cibles	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Les investissements du secteur public canadien tirent profit du financement climatique du secteur privé	Rapport de financement du secteur privé aux investissements des secteurs publics canadiens d'au moins 1 à 0,5.	Indicateur cumulatif à long terme. La date d'atteinte de la cible ne s'applique pas. De par sa nature, cet indicateur générera des résultats pendant une période indéterminée.	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Résultats pas encore disponibles. ECCC et Affaires mondiales Canada finalisent actuellement une méthodologie conjointe.
Réduction des GES résultant de programmes internationaux financés par le Canada	Réductions cumulatives plus élevées d'année en année, par rapport à la référence de 2017-2018, atteignant une réduction minimum de 200 Mt de GES.	Indicateur cumulatif à long terme. La date d'atteinte de la cible ne s'applique pas. De par sa nature, cet indicateur générera des résultats pendant une période indéterminée	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.	On s'attend à ce que les fonds versés à ce jour entraînent une réduction estimative de 24,8 Mt des émissions de GES.	On s'attend à ce que le financement du Canada (2,65 G\$) entraîne une réduction cumulative des émissions de GES estimée à 175,7 Mt d'ici 2018-2019.
Le nombre cumulatif de personnes dans les pays en voie de développement ayant profité des fonds d'adaptation du Canada	10 000 000 de bénéficiaires directs	Décembre 2030	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.	On s'attend à ce que la résilience d'environ 650 000 personnes soit accrue en fonction des fonds investis jusqu'à présent.	On estime que 4 593 285 personnes auront accru leur résilience d'ici 2018-2019 grâce au financement de 2,65 G\$ du Canada [résultats cumulatifs].

Résultats ministériels : Les communautés, économies et écosystèmes canadiens sont plus résilients.					
Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques et qui utilisent ces renseignements dans la prise de décision ⁷	Production d'un rapport annuel : Hausse par rapport à la valeur de référence ⁸ Production d'un rapport tous les cinq ans : Hausse par rapport au niveau de référence ⁹	Production d'un rapport annuel : En mars de chaque année Production d'un rapport quinquennal : En mars 2028	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.		Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Ressources financières budgétaires (dollars)*

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
845 293 508	845 293 508	476 831 653	117 644 682

*Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)**

Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2022-2023
580	572	489

**Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

⁷ Les résultats rapportés portent sur le nombre de particuliers, d'entreprises et de gouvernements qui utilisent les services climatiques. L'accès aux services est mesuré par un sondage réalisé tous les ans, et l'utilisation des services est mesurée par un sondage réalisé tous les cinq ans.

⁸ Les points de référence du sondage annuel seront fixés lorsque le Centre canadien des services climatiques aura été en activité pendant une année complète. On prévoit que les données de référence seront établies en 2019-2020.

⁹ Les points de référence du sondage quinquennal seront fixés lorsque le Centre canadien des services climatiques aura été en activité depuis cinq ou six années complètes.

Prévention et gestion de la pollution

Description

Collaborer avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres entités afin de développer et de gérer des normes, lignes directrices et règlements liés à l'environnement, et d'autres mesures de gestion du risque, en vue de réduire les rejets et de surveiller les niveaux de contaminants dans l'air, l'eau et le sol; promouvoir les lois et les règlements environnementaux et veiller à leur application.

Faits saillants de la planification

Vers l'objectif zéro déchet de plastique

Le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file dans la lettre contre les déchets de plastique au pays comme à l'étranger. En décembre 2019, la [Charte sur les plastiques dans les océans](#)^{xii}, lancée pendant la présidence du Canada au G7 en 2018, avait été adoptée par 25 pays et plus de 60 entreprises et organismes du monde entier. Environnement et Changement climatique Canada dirige l'initiative *Leadership fédéral pour l'élimination totale des déchets de plastique*, un programme fédéral complet visant la diffusion des connaissances et des données sur les déchets de plastique et la pollution, et qui soutient des mesures ciblées porteuses de changement à chaque étape du cycle de vie des plastiques.

Parmi les mesures fédérales ciblées, on compte la prise de mesures réglementaires pour interdire les plastiques à usage unique, si elles sont justifiées et appuyées par des données scientifiques. De plus, on prévoit collaborer avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cibles et de normes nationales qui imputeront la responsabilité de la collecte et du recyclage des produits ou des emballages en plastique aux entreprises qui les produisent.

Pour éliminer la pollution plastique, ECCC financera, dans le cadre de l'initiative Zéro déchet de plastique, des projets qui incitent les Canadiens et les Canadiennes à capter et à retirer la pollution plastique ou à prévenir le déversement de déchets de plastique dans l'environnement et à retirer la pollution déjà présente. L'initiative Zéro déchet de plastique vise à transformer tout le cycle de vie du plastique afin d'augmenter sa collecte, d'améliorer la récupération de la valeur et de prévenir et d'éliminer la pollution plastique. Cette initiative soutient des projets qui recourent à une approche écosystémique novatrice ayant des effets positifs et mesurables sur la réduction des déchets de plastique et de la pollution au Canada.

En 2020-2021, ECCC poursuivra sa collaboration avec l'industrie et d'autres partenaires en vue d'atteindre l'ambitieux objectif du pays de rendre tous les plastiques réutilisables, recyclables ou récupérables d'ici 2030, et de faire passer la part du contenu recyclé dans les produits de plastique à au moins 50 % d'ici 2030, dans la mesure du possible. Un Défi innovation pour les plastiques, qui vise à faire naître des solutions novatrices pour l'emballage alimentaire, les déchets de construction et la séparation des plastiques aux fins de recyclage, financera la conception de trois prototypes. Des projets de démonstration seront élaborés et des accords volontaires seront conclus avec des secteurs industriels clés pour favoriser l'implantation de solutions qui réduisent les déchets de plastique et augmentent leur récupération.



Figure 1 : Principaux champs d'action visant une économie circulaire du plastique au Canada

La mise en œuvre de la [Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#)^{xiii} en partenariat avec les provinces et les territoires se poursuivra aussi. [La phase I du Plan d'action](#)^{xiv} a été approuvée par les ministres de l'Environnement en juin 2019, et sa mise en œuvre est en cours. L'élaboration de la phase II se terminera en 2020. Pour en savoir plus sur les travaux d'ECCC relatifs à la pollution et aux déchets de plastique, consultez le [site Web Atteindre zéro déchet de plastique](#)^{xv}.

En 2020-2021, le Canada accueillera le Forum mondial de l'économie circulaire 2020, coorganisé par ECCC, au nom du gouvernement du Canada, et par le Fonds d'innovation finlandais Sitra. Cet événement mondial réunit des leaders, des entreprises, des décideurs et des experts qui présenteront des solutions pour rendre l'économie circulaire. Le forum de 2020 servira de plateforme mondiale de dialogue national et international sur de nouveaux modèles d'affaires qui exploitent nos ressources naturelles de façon plus efficiente, qui limitent le plus possible la production de déchets et la pollution, et qui accélèrent la transition vers une économie propre.

Protection de l'environnement et des Canadiens contre les substances nocives

Pour protéger l'environnement et la population canadienne des substances nocives, ECCC continuera d'exécuter le [Plan de gestion des produits chimiques](#)^{xvi} du Canada de concert avec Santé Canada. À l'automne 2018, les deux ministères avaient traité 3 621 des 4 363 produits chimiques relevés en 2006 comme étant prioritaires, et les 679 produits chimiques prioritaires restants seront traités au besoin d'ici la fin de l'exercice 2020-2021. ECCC et Santé Canada continueront d'établir les nouveaux objectifs et les nouvelles orientations de la gestion des produits chimiques après 2020, et de favoriser une transparence accrue et la participation du public au signalement et à l'évaluation des risques des nouveaux organismes et des nouvelles substances dans le cadre de [l'initiative de transparence de la participation volontaire du public associée aux substances nouvelles](#)^{xvii}. ECCC est résolu à s'améliorer sans cesse et travaillera avec Santé Canada pour mieux protéger les gens et l'environnement contre les substances nocives, notamment en renforçant la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE).

Surveillance des sables bitumineux

En collaboration avec le gouvernement de l'Alberta, ECCC continuera de veiller à ce que les sables bitumineux de la province soient exploités et surveillés d'une manière responsable sur les plans environnemental et social. Par l'entremise d'un protocole d'entente conclu en 2017, les deux gouvernements ont renouvelé leur engagement à suivre une approche collective qui intègre les communautés autochtones, l'industrie et les gouvernements dans son programme de surveillance des sables bitumineux. Ce programme est financé par l'industrie en vertu de l'*Environmental Protection and Enhancement Act* de l'Alberta. ECCC maintiendra un rôle actif dans le programme en participant à sa gouvernance et en fournissant son expertise scientifique, son infrastructure de laboratoires et son leadership en surveillance qui tient compte des effets de l'exploitation des sables bitumineux sur l'air, l'eau, la terre et la biodiversité.

Protection des baleines contre les contaminants

Pour protéger les baleines en voie de disparition, ECCC continuera de faire de plus en plus de recherche, renforcera les contrôles réglementaires et fera davantage appliquer la réglementation environnementale afin de faire diminuer les contaminants qui nuisent aux baleines en voie de disparition, dont les épaulards résidents du sud et les bélugas dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le Ministère propose que le *Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012)* soit modifié de sorte que des exemptions soient retirées (pour les produits ignifuges et les substances imperméables aux huiles et à l'eau) pour cinq substances déjà interdites, et que deux substances supplémentaires (des produits ignifuges) qui menacent ces espèces soient également interdites.

Application de la loi

ECCC continue de progresser vers une approche fondée sur le risque dans l'application des lois environnementales fédérales qui protègent l'environnement et la santé humaine. ECCC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, dont les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux et des organismes étrangers d'application de la loi, afin de protéger l'environnement et la santé humaine.

Réduction de la pollution atmosphérique et amélioration de la qualité de l'air

La pollution atmosphérique demeure une menace importante pour la santé humaine et l'environnement à l'échelle mondiale. L'amélioration de la qualité de l'air par la réduction des émissions nocives en collaboration avec des partenaires figure encore parmi les priorités d'ECCC en 2020-2021. Le Ministère poursuit entre autres la mise en œuvre du Système de gestion de qualité de l'air (SGQA) avec les provinces et les territoires. Par exemple, le Ministère examinera la norme nationale de qualité de l'air ambiant pour les particules fines (PM_{2.5}) pour favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'air. En 2020, il dévoilera le règlement définitif sur les composés organiques volatils (COV) pour le secteur pétrolier et continuera d'élaborer et de mettre en place un règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression et des gros moteurs à allumage commandé. ECCC poursuivra aussi sa lutte mondiale contre les polluants atmosphériques transfrontaliers, notamment dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

Le *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques (RMSPA)*, qui vise la réduction de la pollution atmosphérique provenant des chaudières et fours industriels, de la fabrication du ciment et des moteurs stationnaires à allumage commandé, a été publié en juin 2016. ECCC continuera de le faire appliquer, en plus de divers instruments non réglementaires de lutte contre la pollution atmosphérique. Le Ministère mettra aussi au point un système de déclaration en ligne des moteurs stationnaires à allumage commandé dans le cadre du RMSPA. De plus, ECCC fera paraître le règlement définitif sur les émissions des moteurs (mobiles et fixes) hors route à allumage par compression et des gros moteurs à allumage commandé. En outre, il mettra en œuvre les normes de niveau 3 du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, ainsi que des modifications apportées au *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé*, qui est entré en vigueur le 22 mars 2018.

Protection des ressources d'eau douce du Canada

En 2020-2021, ECCC continuera de veiller à la santé de certaines des précieuses ressources d'eau douce nationales : les bassins versants des Grands Lacs, du lac Winnipeg et du fleuve Saint-Laurent.

Dans le bassin des Grands Lacs, où réside un tiers des Canadiens (et un dixième des Américains), ECCC tirera parti des progrès réalisés grâce à la collaboration entre le Canada et les États-Unis pour rétablir et protéger les lacs et préserver leurs importantes retombées économiques et environnementales de part et d'autre de la frontière. Grâce à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les deux pays ont réalisé des progrès notables dans la lutte contre la dégradation environnementale de longue date dans les [secteurs préoccupants](#)^{xviii} (qui sont définis comme ayant subi de graves dommages environnementaux), et contre la propagation d'algues toxiques et nuisibles, surtout dans le bassin du lac Érié. Le [Rapport d'étape des Parties de 2019](#)^{xix} fait le point sur les progrès réalisés et indique les priorités à venir. Le public était invité à commenter les priorités provisoires en matière de science et d'intervention (à l'été 2019). Quand le tout sera prêt, ces priorités orienteront le travail des gouvernements des deux pays pour les trois prochaines années.

Restauration du port de Hamilton

ECCC poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, Stelco, l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa, la ville de Hamilton, la ville de Burlington et la région de Halton afin de nettoyer le secteur préoccupant du port de Hamilton. Le dragage et le stockage des sédiments contaminés dans une installation de confinement à double paroi de six hectares seront terminés en 2020-2021. La prochaine étape sera d'installer une coiffe pour sceller l'installation de confinement, ce qui sera complété en 2022-2023. Ensuite, le site sera confié à l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa, qui entretiendra l'installation de façon permanente et se servira du site comme terrain portuaire précieux.

Un nouvel Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs sera finalisé en 2020. Il cadrera avec les engagements du Canada en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, en s'attaquant aux principaux défis auxquels les Grands Lacs sont exposés (comme les algues dans le lac Érié) et en misant sur des mesures qui améliorent la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, la diminution de la pollution (comme la pollution chimique et les déchets de plastique), la protection de plus de 3 500 espèces vivant dans le bassin, en plus de s'occuper des espèces envahissantes et de la résilience climatique. Annoncé en 2019, le financement (de 1 million de dollars sur trois ans) accordé à dix nouveaux projets dirigés par des partenaires – dont un projet qui créera

et rétablira des habitats aquatiques dans les baies et les milieux humides côtiers du parc Tommy-Thompson de Toronto – s'attaqueront à des volets prioritaires de l'Initiative de protection des Grands Lacs.

De par sa taille, le lac Winnipeg occupe le sixième rang parmi les lacs au Canada, et son bassin draine l'eau de quatre provinces (l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario) et de quatre États (le Montana, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud et le Minnesota). Il s'agit d'une précieuse ressource d'eau douce qui génère des millions de dollars de revenus par l'hydroélectricité, les loisirs et la pêche commerciale d'eau douce. C'est aussi une ressource culturelle, sociale et économique importante pour les collectivités et les peuples autochtones. Grâce au Programme du bassin du lac Winnipeg, ECCC continuera de soutenir les travaux de réduction des éléments nutritifs et la collaboration partout dans le bassin, en plus de faire participer les peuples autochtones aux enjeux relatifs à l'eau douce. Le Programme du bassin du lac Winnipeg finance entre autres (de 2017 à 2022) des mesures afin de réduire la charge en éléments nutritifs du lac, comme la restauration des milieux humides et la rétention de l'eau. Pour 2020-2021, l'une des grandes priorités consiste à renouveler le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et son bassin, qui facilite l'importante collaboration nécessaire pour soutenir la gestion à long terme de cette ressource d'eau douce essentielle.

Le fleuve Saint-Laurent est reconnu mondialement, comme en témoignent la Convention de Ramsar¹⁰ qui le reconnaît comme abritant quatre milieux humides d'importance à l'échelle internationale, ainsi que la désignation par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de la Réserve de la biosphère du Lac Saint-Pierre et du site du patrimoine mondial du parc national Miguasha. Le Ministère poursuivra ses travaux prioritaires dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026) pour conserver, restaurer, protéger et valoriser ce grand fleuve. ECCC poursuivra son programme de surveillance et dévoilera les résultats de 21 indicateurs de la qualité de l'eau en 2020-2021.

Pour protéger et conserver les ressources d'eau douce partout au pays, ECCC appuiera de nouveaux projets entrepris dans le cadre du Programme de financement communautaire ÉcoAction, soit des initiatives menées par la collectivité qui détourneront et réduiront les substances nocives, amélioreront la gestion de l'eau douce et accroîtront la résilience climatique par des mesures de développement ou de restauration de l'infrastructure naturelle.

Dans d'autres grands bassins versants, comme celui du fleuve Saint-Jean (Wəlastəkw), le Ministère continuera d'accroître sa coordination et sa collaboration avec d'autres ministères, les peuples autochtones et des intervenants afin de cibler et de faire avancer les priorités, les buts et les objectifs relatifs à la qualité de l'eau et aux écosystèmes.

Pour protéger davantage les réserves d'eau douce nationales, ECCC cherchera à faire modifier le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* pour renforcer les protections. ECCC compte publier son projet de règlement sur les effluents des mines de charbon aux fins de consultation et entamer des consultations préliminaires pour faire avancer la préparation d'un nouveau règlement sur les effluents des sables bitumineux.

Avec le soutien d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ECCC explorera des façons de créer une Agence canadienne de l'eau qui travaillera avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les collectivités locales et d'autres intervenants pour tirer parti des travaux existants et trouver les meilleures solutions pour maintenir des ressources en eau sûres, propres et bien gérées.

¹⁰ La Convention de Ramsar est la première convention mondiale moderne de conservation de la nature à avoir été adoptée. Il s'agit d'un accord environnemental multilatéral actif hautement estimé. Il a pour mission de veiller à ce que tous les milieux humides soient utilisés judicieusement grâce à des mesures locales et nationales et à la coopération internationale, pour faire avancer le développement durable partout dans le monde. Canada a adhéré à la Convention en 1981. On lui a donné le nom de Ramsar, en l'honneur de la ville iranienne où la Convention a été signée en 1971.

Protection du littoral et des océans

ECCC demeurera un partenaire essentiel du Plan de protection des océans du Canada de 1,5 milliard de dollars, dirigé par Transports Canada et destiné à bâtir un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde et à renforcer la gérance du littoral et des océans par le Canada. La principale contribution du Ministère sera de fournir son savoir-faire en modélisation de l'océan, sur le comportement des hydrocarbures déversés et d'autres conseils scientifiques pour favoriser l'amélioration de la prévention, de la planification des mesures d'urgence et de la réaction en cas de déversements de pétrole. Par ailleurs, ECCC continuera de fournir constamment des données météorologiques et environnementales qui aideront à rendre le littoral plus sain et plus sûr.

Renforcement du développement durable à l'échelle du gouvernement du Canada

ECCC est chargé de diriger l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable tous les trois ans. La Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022, déposée le 19 juin 2019, énonce les priorités, les objectifs et les cibles du gouvernement fédéral, de même que les mesures à prendre pour les atteindre. Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement d'ECCC appuie ces travaux grâce à des données et à de l'information qui permettent de faire le suivi du rendement du Canada à l'égard des principaux enjeux liés à la durabilité de l'environnement, notamment les changements climatiques et la qualité de l'air, la qualité et la disponibilité de l'eau et la protection de la nature. La *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable* entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2020 et fera passer de 26 à 90 le nombre d'organismes fédéraux tenus de rendre compte de leurs activités de développement durable.



Objectifs de développement durable^{xx} et Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

Les divers programmes et stratégies qui relèvent de la responsabilité essentielle d'ECCC, soit de prévenir et de gérer la pollution, contribueront grandement à plus de la moitié des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. L'application constante de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et des principales dispositions de la *Loi sur les pêches*, de même que la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques et l'avancement de règlements qui protègent la qualité de l'eau et de l'air et promeuvent les combustibles propres aideront à assurer le bien-être et la santé de tous ([objectif 3^{xxi}](#)), en plus de favoriser la gestion durable de l'eau et de l'assainissement ([objectif 6^{xxii}](#)), de promouvoir des pratiques de production et de consommation durables ([objectif 12^{xxiii}](#)) et de lutter contre les changements climatiques ([objectif 13^{xxiv}](#)).

Par la mise en place de mesures nationales et internationales axées sur la gestion responsable des déchets, la protection des océans et l'élimination et la réduction des plastiques dans l'environnement, ECCC favorisera une utilisation durable des ressources marines ([objectif 14^{xxv}](#)) et fera la promotion d'approches inclusives de développement durable, d'industrialisation et d'urbanisation ([objectif 8^{xxvi}](#), [objectif 9^{xxvii}](#), [objectif 11^{xxviii}](#), [objectif 15^{xxix}](#), et [objectif 16^{xxx}](#)). En outre, ECCC demeurera un partenaire actif et un chef de file en ce qui a trait aux mesures mondiales de prévention et de gestion de la pollution ([objectif 17^{xxxi}](#)).

Résultats prévus pour Prévention et gestion de la pollution

Résultats ministériels : Les Canadiens ont un air pur					
Indicateurs de rendement ministériel	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage des Canadiens qui vivent dans des aires où les normes de qualité de l'air sont atteintes	85 %	2030	64 % pour la période de données 2012-2014	70 % pour la période de données 2013-2015	77 % pour la période de données 2014-2016 (les plus récentes données disponibles) ¹¹
Résultats ministériels : Les Canadiens ont une eau propre					
Indicateurs de rendement ministériel	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage des systèmes de traitement d'eaux usées où les normes de qualité des effluents sont atteintes	100 %	2040	77 %	76 %	77 %
Résultats ministériels : L'environnement canadien est protégé des substances nocives					
Indicateurs de rendement ministériel	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage de substances ajoutées à l'annexe 1 de la LCPE (liste des substances toxiques), en raison du risque qu'elles posent pour l'environnement, qui sont soumises à des contrôles dans les délais prévus par la loi	100 %	31 mars 2021	Non disponible Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années antérieures ne sont pas disponibles. Les premiers résultats du nouvel indicateur seront présentés pour l'exercice financier 2019-2020.		

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
360 417 473	360 417 473	348 032 295	326 469 704

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2022-2023
2 218	2 067	1 964

¹¹ Les résultats en matière de surveillance de la qualité de l'air sont assujettis à la validation des données et sont accessibles de 18 à 24 mois après la collecte des données. Dans les plans ministériels de 2018-2019 et de 2019-2020, les données ont été déclarées l'année à laquelle elles ont été recueillies.

Conservation de la nature

Description

Protéger et rétablir des espèces en péril et leurs habitats, assurer la conservation et la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; mobiliser les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et le public afin d'augmenter les aires protégées et contribuer aux activités de conservation et d'intendance; étendre et gérer les aires protégées du ministère; et collaborer avec des partenaires du Canada et à l'international pour faire progresser la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Faits saillants de la planification

Conservation des aires terrestres, des eaux intérieures et des aires marines et côtières

ECCC poursuivra son ambitieux travail de protection et de conservation de 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures et de 10 % des aires marines et côtières d'ici la fin de 2020. Le Ministère demeurera à la tête des efforts du gouvernement du Canada pour consolider son engagement envers la nature et ses objectifs de conservation.

Canada a fait un investissement historique de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans (budget de 2018) dans le cadre de l'initiative [Patrimoine naturel du Canada](#)^{xxxii}, qui a entre autres versé 500 millions de dollars, égalisés par les partenaires, à l'établissement du [Fonds de la nature du Canada](#)^{xxxiii}. Ce Fonds développera un grand réseau interlié d'aires protégées et de conservation aux quatre coins du pays par des programmes comme les suivants :

- Le programme du Défi En route vers l'objectif 1 du Canada versera jusqu'à 175 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre de nouveaux projets de conservation dans les provinces et les territoires.
- Le Programme de conservation du patrimoine naturel, lancé en avril 2019, investit 100 millions de dollars pour favoriser la protection des terres privées.

Pour l'avenir, le gouvernement fédéral compte conserver 25 % des terres et des océans d'ici 2025 et tenter d'atteindre 30 % d'ici 2030. ECCC et l'Agence Parcs Canada (APC) collaboreront avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) à l'élaboration d'un plan ambitieux qui leur permettra d'atteindre ces objectifs. Conscient que la perte de la nature est un problème mondial auquel il faut s'attaquer à l'échelle mondiale, le Canada préconisera que tous les pays du monde se fixent eux aussi une cible de conservation de 30 % d'ici 2030.

ECCC s'associera avec des partenaires locaux, comme des collectivités, des peuples autochtones et des organismes environnementaux, en vue d'atteindre ses objectifs de conservation. Voici quelques exemples de différents partenariats et de diverses approches auxquels ECCC collaborera en 2020-2021 :

- la Société du Conseil de la nation Ktunaxa, l'un des nombreux promoteurs autochtones à qui ECCC offre de l'aide quant à la création d'une aire protégée et de conservation autochtone (APCA). Dans le cadre du Défi En route vers l'objectif 1, elle a reçu 16 millions de dollars sur quatre ans pour créer une APCA dans le secteur de Qat'muk, qui comprend la vallée Jumbo dans les chaînons Purcell. Cette APCA conservera et protégera l'habitat d'espèces sauvages comme le grizzli (population de l'Ouest) et le pin à écorce blanche, ainsi que l'habitat essentiel du caribou des montagnes du Sud, qui constituent toutes des espèces en péril;

- le MPO et l'Administration portuaire de Montréal, pour désigner un groupe de 27 îles dans le fleuve Saint-Laurent en tant que réserves fauniques nationales. Ces îles se trouvent dans un couloir géographique très fréquenté par les oiseaux migrateurs et constituent un habitat précieux pour des espèces en péril comme le Petit blongios et le Hibou des marais;
- le gouvernement du Yukon et les Premières Nations, pour soutenir le Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel, qui crée de nouvelles aires protégées et de conservation pour protéger le bassin versant ainsi que les espèces sauvages qui l'habitent. Le bassin Peel abrite 15 espèces en péril, dont le caribou de la toundra et le caribou des bois.
- ECCC mettre en œuvre une approche fondée sur le risque améliorée pour l'exécution des lois fédérales sur les espèces sauvages qui protègent les espèces en péril, les aires protégées, les oiseaux migrateurs ainsi que les plantes et les animaux dans le commerce international et interprovincial. ECCC poursuivra son étroite collaboration avec les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux et des organisations intergouvernementales et des organismes gouvernementaux d'application de la loi étrangers pour protéger les espèces locales et exotiques dans le commerce au pays. D'ailleurs, la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages, y compris le braconnage, la contrebande et le trafic d'animaux et de plantes, se chiffrait à plus de 155 milliards de dollars américains par année, ce qui la place au quatrième rang des formes de crime les plus lucratives dans le monde.



Ces initiatives de conservation et les nombreuses autres en cours aideront le pays à atteindre ses objectifs de conservation pour 2020 et 2025, à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, à protéger les espèces en péril et à assurer leur rétablissement, et à accroître la biodiversité pour tous.

Approche pancanadienne de conservation et de protection des espèces

En 2019-2020, ECCC a entamé, de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux, la mise en œuvre d'une nouvelle [Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#)^{xxiv} (Approche pancanadienne). Soutenue par le Fonds de la nature du Canada, cette approche témoigne du passage à une vision de la conservation davantage fondée sur les écosystèmes et axée sur de nombreuses espèces ainsi qu'à des travaux FPT plus ciblés et collaboratifs qui misent sur la planification et la mise en œuvre de la conservation pour des secteurs, des espèces et des lieux prioritaires communs. Les provinces et les territoires continuent de diriger les efforts de rétablissement des espèces en péril et d'autres espèces prioritaires sur leur territoire, avec le soutien et le partenariat d'ECCC.

En 2020-2021, le Ministère continuera de faire progresser la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne en collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones et les intervenants. Des organisations autochtones et des intervenants (ONGE, industrie, etc.) des quatre coins du pays seront encouragés à participer aux initiatives de planification des mesures de conservation des six espèces prioritaires établies par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'Approche pancanadienne. Ainsi, leurs connaissances et leurs mesures constantes contribueront de façon significative à l'avancement des mesures de protection et de rétablissement de ces espèces. Dans 11 lieux prioritaires, des projets permettront de mobiliser des partenaires et des intervenants, de planifier des mesures coopératives de conservation et de mettre en place des mesures sur le terrain visant les espèces en péril. À ces lieux prioritaires s'ajouteront 15 lieux prioritaires désignés par les collectivités, qui seront choisis dans le cadre d'un appel de propositions en 2019-2020. Dans chaque collectivité, de nombreux partenaires s'occuperont ensemble de protéger les espèces en péril et de veiller à leur rétablissement. Par ailleurs, les initiatives des secteurs prioritaires favoriseront la participation des partenaires et des intervenants à la création conjointe de plans d'action de conservation avec les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et du développement urbain qui cherchent à ce que leurs politiques et leurs pratiques aient des retombées positives sur la conservation des espèces en péril et la durabilité de leur secteur.

Orienté par l'Approche pancanadienne, le Ministère continuera de faire appliquer la *Loi sur les espèces en péril* grâce à des inscriptions dans la liste de la LEP, à la planification du rétablissement et à des mesures de protection. En outre, ECCC mobilisera les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de la *Loi sur les espèces en péril* actuelle et de déterminer s'il faut la moderniser.

En partenariat avec Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada, le Island Nature Trust, la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba et bien d'autres, le Ministère versera 10 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de l'engagement soutenu du gouvernement à investir jusqu'à 20 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir le [Plan nord-américain de gestion de la sauvagine](#)^{xxxv}, qui contribue à la protection des milieux humides et des oiseaux migrateurs, y compris les espèces en péril. Le Ministère continuera également de faire participer des partenaires externes à l'avancement de la stratégie sur les oiseaux migrateurs, en plus de veiller à l'application et au respect des lois fédérales sur les espèces sauvages qui protègent la faune et la flore, notamment dans le commerce interprovincial et international.

Partenariat avec les Autochtones

ECCC est déterminé à s'engager de façon significative auprès des Autochtones dans le domaine de la conservation. Le Ministère poursuivra ses efforts pour renouveler les relations de nation à nation avec les Autochtones dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche pancanadienne et de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*. Dans le cadre du Fonds de la nature du Canada, l'établissement de partenariats avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis permettra de faire progresser la conservation des espèces en péril dans la reconnaissance et le respect du leadership, du savoir et des intérêts autochtones dans le domaine de la gestion des terres et des ressources. Ces projets contribueront à renforcer la capacité des partenaires autochtones à diriger l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de protection et de rétablissement pour les espèces en péril (notamment plusieurs espèces culturellement importantes de caribous); à négocier et à instaurer des accords de conservation pour la conservation collaborative des espèces en péril; et favoriser une participation significative au sein des processus de coopération et de consultation de la *Loi sur les espèces en péril*. La mobilisation des Autochtones et l'utilisation du savoir traditionnel en matière de conservation et de protection des espèces répondent aux recommandations de l'évaluation horizontale du Programme des espèces en péril (juin 2018).

ECCC poursuivra l'application de son [programme pilote des gardiens autochtones](#)^{xxxvi} pour soutenir les communautés des Premières Nations, Métis et Inuits dans le but de protéger les zones et les espèces sensibles, de surveiller la santé écologique et de préserver les sites culturels autochtones. Avec un financement de 25 millions de dollars sur quatre ans (de 2018 à 2022), le gouvernement du Canada reconnaît les contributions inestimables des communautés autochtones pour la conservation de la nature et offre une occasion de parvenir à une véritable réconciliation. Ce programme pilote est mis en œuvre conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis grâce à des approches individualisées qui respectent et reconnaissent les perspectives, les droits, les responsabilités et les besoins uniques de chaque groupe. Dans le cadre du programme pilote, ECCC soutiendra le leadership autochtone en matière de conservation à travers le pays grâce à 33 nouveaux projets, notamment des initiatives de surveillance communautaire, des mesures pour protéger la salubrité de l'air et de l'eau, et des initiatives pour protéger et restaurer les écosystèmes en santé, les ressources culturelles et les espèces en péril. Ces projets contribuent également à l'établissement de partenariats efficaces entre les Premières Nations, les Métis, les Inuits et le gouvernement du Canada. Le soutien du leadership autochtone en matière de conservation est un élément fondamental des efforts du Canada pour doubler la superficie de nature protégée sur les terres et dans les océans de notre nation.

Évaluation des impacts

Au titre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, ECCC fournira une expertise et des conseils en ce qui a trait aux impacts des projets proposés sur les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'état de préparation et les interventions d'urgence en matière d'environnement, ainsi que la biodiversité. Cela comprendra l'élaboration de lignes directrices sur les méthodes de référence à l'intention des promoteurs de projet afin de résoudre les problèmes les plus courants. Le Ministère publiera également la version finale de l'Évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) et participera à l'approche fédérale concernant les effets cumulatifs en vertu de la nouvelle Loi.



Objectifs de développement durable^{xxxvii} et Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

La nouvelle Approche pancanadienne pour les espèces en péril d'ECCC et ses nouveaux investissements substantiels dans les aires fédérales et autres aires protégées en vertu de l'initiative du Patrimoine naturel, conjointement aux mesures en cours pour la protection des milieux humides, l'intendance de l'habitat, et la conservation de la faune, serviront à conserver la biodiversité ainsi que la qualité et la viabilité de nos écosystèmes naturels; à préserver et à restaurer la qualité de l'air et de l'eau; et à promouvoir une utilisation des terres et des pratiques d'exploitation des ressources fauniques durables. Ces mesures appuieront principalement la vie aquatique ([objectif 14^{xxxviii}](#)) et la vie terrestre ([objectif 15^{xxxix}](#)).

Engagement envers l'expérimentation : évaluation de nouveaux outils pour surveiller les populations d'oiseaux

ECCC utilise des approches expérimentales pour évaluer les nouvelles technologies visant à améliorer les programmes de surveillance des populations d'oiseaux, améliorer le contrôle de la qualité, améliorer la normalisation, et combler les principales lacunes dans la couverture. Parmi les technologies envisagées, on trouve les enregistreurs acoustiques numériques pour recueillir des données lors des relevés d'oiseaux terrestres; l'imagerie numérique obtenue par télédétection (à l'aide de satellites, de relevés aériens ou de drones) pour différentes espèces sauvages; et de nouveaux outils pour susciter la participation des citoyens scientifiques (p. ex., une application sur un téléphone intelligent). Les résultats de ces différentes méthodes seront comparés pour évaluer si elles diffèrent des approches existantes utilisées pour détecter les espèces et effectuer une estimation du nombre d'oiseaux. Les résultats préliminaires d'une de ces expériences démontrent que le compte et la composition des espèces effectués par les experts de l'interprétation d'écoute lors des inventaires d'oiseaux par points d'écoute sont semblables aux résultats des approches existantes. Une publication sur cette étude est actuellement en préparation. De nombreuses autres expériences sont en cours.

Résultats prévus pour Conservation de la nature

Résultats ministériels : La faune et les habitats du Canada sont préservés et protégés					
Indicateurs de rendement ministériel	Cibles	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage des espèces d'oiseaux migrateurs qui se trouvent dans l'éventail des populations ciblées	70 %	2030	57 %	Résultats non disponibles pour cette année. Ces résultats sont publiés tous les deux ans.	58 %
Pourcentage des aires canadiennes conservées comme aires protégées et autres mesures de conservation efficaces axées sur les aires	Hausse en vue d'atteindre 17 - 20 % à partir d'un niveau de référence de 10,6 % en 2015 (aires terrestres et eaux intérieures)	2020	10,5 %	10,5 %	11,8 %
Résultats ministériels : Les espèces en péril canadiennes sont rétablies					
Indicateurs de rendement ministériel	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage des espèces en péril pour lesquelles les modifications dans les populations correspondent aux objectifs de rétablissement	60 %	Mai 2025	43 %	43 %	41 %
Résultats ministériels : Les peuples autochtones sont impliqués dans la conservation					
Indicateurs de rendement ministériel	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Pourcentage de peuples autochtones engagés auprès d'ECCC qui indiquent que leur participation était significative	61 %	Tous les ans, en avril	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats des années antérieures ne sont pas disponibles.		61 %

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
319 257 213	319 257 213	323 167 470	310 410 045

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2022-2023
1 205	1 206	1 195

Prévisions des conditions météorologiques et environnementales

Description

Surveiller les conditions météorologiques, l'eau, la qualité de l'air et les conditions climatiques, fournir à la population canadienne et aux secteurs ciblés des prévisions, de l'information et des avertissements au moyen d'un vaste éventail de modes de prestation de services, réaliser des recherches, concevoir et tenir à jour des modèles informatiques pour la prévision météorologique et d'autres conditions environnementales, recueillir des données et en permettre l'échange avec d'autres services météorologiques nationaux et des organisations internationales.

Faits saillants de la planification

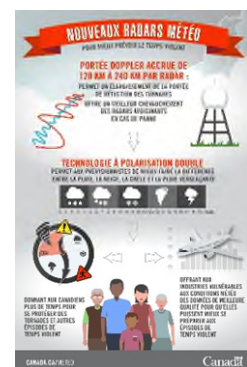


En 2020-2021, ECCC continuera d'offrir aux Canadiens des renseignements exacts et à jour sur les conditions météorologiques et environnementales pour les aider à prendre des décisions à l'égard de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être économique. Pour cela, ECCC pourra compter sur une expertise scientifique, une approche avant-gardiste de l'analyse et de la gestion des données, et des techniques informatiques novatrices¹². Les météorologues et les scientifiques d'ECCC travaillent jour et nuit dans les centres de prévisions partout au pays afin de fournir des prévisions météorologiques ainsi que

des prévisions de conditions météorologiques extrêmes et de phénomènes liés à l'eau. Pour y parvenir, ils utilisent un superordinateur de pointe capable de compiler des milliers d'observations sur l'environnement canadien et d'autres données fournies par nos partenaires locaux et internationaux. Cela aide les Canadiens et les entreprises sensibles aux conditions météorologiques de se préparer en cas de phénomènes météorologiques et de devenir plus résilients face aux conséquences des changements climatiques. Par exemple, les météorologues du Centre canadien de prévision des ouragans suivent l'intensité et la trajectoire des tempêtes et émettent des avertissements pour celles qui pourraient potentiellement toucher le Canada ou les eaux canadiennes. De plus, ECCC continuera d'utiliser les réseaux sociaux pour prévenir le plus grand nombre de Canadiens possible des éventuels phénomènes météorologiques à fortes répercussions.

Nouveaux radars et amélioration des prévisions à court terme

Le gouvernement du Canada investit 111 millions de dollars dans le [Programme de remplacement des radars météorologiques du Canada](#)^{x1} pour remplacer la technologie désuète par un minimum de 27 nouveaux radars d'ici mars 2023. Douze nouveaux systèmes de radars ont été installés et sept nouveaux radars supplémentaires devraient être installés dans plusieurs communautés du Canada en 2020-2021. Les météorologues utilisent principalement les radars pour prévoir les phénomènes météorologiques violents à court terme associés aux orages, aux tornades, aux tempêtes de verglas et au blizzard. Les nouveaux radars utilisent la technologie la plus moderne à disposition pour obtenir des renseignements plus précis sur les types de précipitations et la structure des tempêtes, et permettent ainsi à ECCC de donner plus de temps aux Canadiens pour se protéger et protéger leurs biens.



¹² « techniques informatiques novatrices » est une expression utilisée en référence à l'utilisation des superordinateurs et des réseaux sociaux pour prévoir et diffuser les renseignements météorologiques.

Moderniser la surveillance nationale de l'eau pour les Canadiens

Surveiller la quantité et le débit de l'eau est de plus en plus important, étant donné que le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Un climat plus chaud signifie davantage de conditions météorologiques extrêmes, notamment des ondes de tempêtes plus importantes, augmentant par conséquent les risques d'inondations côtières et urbaines. Bien connaître les niveaux d'eau permettra aux Canadiens d'accéder aux renseignements dont ils ont besoin pour pouvoir se préparer. En 2020-2021, les Services hydrologiques nationaux d'ECCC continueront de moderniser et de renforcer leurs capacités techniques et d'ingénierie, de moderniser leur infrastructure, et de mettre en place de nouvelles technologies pour recueillir et analyser des renseignements relatifs à l'eau. Les Services hydrologiques nationaux continueront de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires pour concevoir conjointement leur capacité à prévoir les quantités d'eau, à commencer par les cinq principaux bassins du Canada (la rivière Saskatchewan, le fleuve Nelson, le fleuve Mackenzie, le fleuve Columbia et la rivière Churchill) ainsi que les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ces travaux seront terminés d'ici deux ans pour la rivière Churchill et le fleuve Mackenzie. Cette initiative majeure représente un investissement du gouvernement fédéral de 90 millions de dollars sur une période de cinq ans qui se terminera en 2022-2023. ECCC continuera d'offrir son expertise et ses recommandations aux conseils de gestion de l'eau intergouvernementaux et internationaux. Cet investissement permettra également de moderniser les modèles et les systèmes d'ingénierie pour offrir de meilleurs services aux organismes partenaires impliqués dans la gestion des eaux transfrontalières et canadiennes à travers le pays.



[Objectifs de développement durable](#)^{xli} et Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

Les observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux d'ECCC, notamment les programmes de surveillance de l'eau, sont essentiels pour le gouvernement, l'industrie et les citoyens afin de leur permettre de prendre, chaque jour, des décisions en lien avec les activités économiques sensibles aux conditions météorologiques. Le programme de la qualité de l'air et l'indice de qualité de l'air d'ECCC, conjointement avec les avertissements de conditions météorologiques extrêmes, contribuent à la santé et la sécurité du public ([objectif 3](#)^{xlii}). Ces prévisions météorologiques jouent un rôle essentiel pour aider les exploitations agricoles, forestières, les transports et d'autres secteurs à prévoir et à organiser leurs opérations pour une production et une durabilité optimales ([objectif 12](#)^{xliii}), tandis que les services de surveillance de l'eau contribuent à une conservation et à une utilisation responsable de l'eau ([objectif 6](#)^{xliii}). De manière plus générale, les connaissances accumulées sur les modèles et les tendances météorologiques et climatiques soutiennent l'élaboration de stratégies efficaces à long terme pour gérer la qualité de l'eau et de l'air, agir sur les changements climatiques et conserver les ressources marines pour un développement durable ([objectif 13](#)^{xliii} et [objectif 14](#)^{xliii}).

Résultats prévus pour Prévisions des conditions météorologiques et environnementales

Résultats ministériels : Les Canadiens utilisent des renseignements météorologiques et des informations connexes faisant autorité pour prendre des décisions éclairées pour leur santé et leur sécurité					
Indicateurs de rendement ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2018-2019
Indice de rapidité et de précision des avertissements de veilles de temps violent sur une échelle de 0 à 10	Au moins 8,2 sur une échelle de 1 à 10	Juin 2023	8,3 (basé sur le rendement des avertissements de 2014 à 2016)	8,4 (basé sur le rendement des avertissements de 2015 à 2017)	8,6 (moyenne mobile sur trois ans de 2016 à 2018)
Pourcentage des Canadiens qui utilisent les renseignements d'ECCC pour aborder les répercussions liées à l'eau sur la santé, la sécurité, l'économie et l'environnement	Pour les rapports annuels : Au moins 80 % Pour les rapports tous les quatre ans : Hausse de 10 % par rapport à une base de référence de 81 % en 2013	Pour les rapports annuels : Tous les ans Pour les rapports tous les quatre ans : Mai 2025	Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les résultats pour les années précédentes ne sont pas disponibles.		Pour les rapports annuels : 70,5 % Pour les rapports tous les quatre ans : S.O.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
255 482 742\$	255 482 742\$	266 446 427\$	278 795 987\$

Ressources humaines (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2022-2023
1 617	1 613	1 600

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Environnement et Changement climatique Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#)^{xlvii}.

Résultats prévus pour les Services internes

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

ECCC demeure résolu à réduire les émissions provenant de ses opérations, de ses immeubles et d'autres actifs afin de soutenir les objectifs pangouvernementaux de réduction des émissions, de favoriser une économie propre et de contribuer à un environnement sans déchet plastique. Le Ministère continuera de suivre et de faire état des émissions de GES issues de ses opérations, de mettre à jour son plan de réduction des émissions, et d'innover pour mettre à jour et adopter des politiques et des pratiques visant à soutenir des objectifs mesurables de réduction des GES de ses opérations. Le Ministère poursuivra également ses efforts pour moderniser son parc automobile, réduire son utilisation de véhicules, adopter des méthodes d'approvisionnement durables et maximiser les crédits de carbone et l'utilisation d'énergies durables pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

ECCC continuera de mettre en œuvre différentes initiatives pour réduire l'utilisation de plastique au sein du Ministère, fort des progrès réalisés lors de l'élimination des matières plastiques à usage unique de ses bureaux en 2019-2020. Par exemple, le Ministère élaborera un plan ministériel de gestion des déchets ainsi qu'une trousse de formation prônant la réduction des déchets et l'adoption de pratiques d'approvisionnements écoresponsables. De plus, le Ministère continuera à appliquer les projets de réduction et de recyclage des déchets mis de l'avant dans le cadre du concours « Dans l'œil du dragon d'ECCC », en passant en revue et élargissant par la suite les projets gagnants à l'échelle nationale.

Les employés pourront toujours accéder au projet pilote du gouvernement du Canada, CotravailGC, un projet pilote de deux ans annoncé en juin 2019 qui permet aux employés d'ECCC et d'autres ministères participants de partager l'accès aux espaces de travail alternatifs de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au pays. Ce projet pilote a pour but de contribuer à une fonction publique plus souple, collaborative et productive lorsque, par exemple, les conditions météorologiques ou la congestion routière empêchent les employés de se rendre sur leur lieu de travail.

ECCC continuera d'introduire de nouvelles technologies en milieu de travail dans le but d'améliorer la capacité du Ministère à collaborer avec ses principaux partenaires et intervenants, notamment les peuples autochtones, d'autres organismes gouvernementaux, des entreprises, des partenaires et des homologues internationaux, et les citoyens canadiens. Parmi les technologies susceptibles d'être essayées et adoptées, on trouve l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'analyse des mégadonnées. En 2020-2021, ECCC étudiera la possibilité d'élaborer, d'adopter et de soutenir des outils et des processus numériques qui peuvent faire progresser la numérisation de l'espace réglementaire au Canada. Le Ministère améliorera également le stockage, le suivi et la communication des renseignements essentiels pour gérer le programme de la *Loi sur les espèces en péril*, et permettre l'accès au stockage et

aux services informatiques en nuage pour susciter davantage l'intérêt des partenaires et rendre les données et les outils de données plus accessibles aux spécialistes de l'environnement.

ECCC continuera de fournir du soutien aux employés touchés par l'initiative de transformation de l'administration de la paye à l'échelle du gouvernement et soutiendra Services publics et Approvisionnement Canada pour résoudre les problèmes d'arriérés de paye. Le Ministère contribuera également aux efforts de stabilisation des RH à la paye à l'échelle du gouvernement, notamment les initiatives relatives à la prochaine génération du système de gestion des ressources humaines et de la paye.

La capacité croissante d'expérimentation d'ECCC

ECCC a progressivement élargi ses capacités pour soutenir l'engagement du gouvernement fédéral à innover et expérimenter de nouvelles approches afin de résoudre des problèmes persistants que les méthodes traditionnelles n'étaient pas parvenues à régler. En 2018, ECCC a lancé la Division de l'innovation et de la mobilisation des jeunes (DIMJ) afin d'essayer de renforcer les efforts d'innovation et d'expérimentation à travers le Ministère. Le travail de la DIMJ consiste à faire avancer et à soutenir l'expérimentation par le biais de défis récompensés par des prix et de l'introspection comportementale. En 2019, l'équipe a organisé un défi récompensé par un prix (appelé le Fonds pour l'avenir) pour soutenir et financer les idées des employés pouvant favoriser des idées ou des expérimentations novatrices. La DIMJ a également suivi et analysé les efforts d'expérimentation à travers le Ministère. Afin de permettre à ECCC d'appliquer les principes d'introspection comportementale à l'élaboration des politiques, la DIMJ a également accueilli au Ministère un chercheur en introspection comportementale (IC) de l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé. Depuis son arrivée en 2019, ce chercheur s'est concentré sur le renforcement des capacités en introspection comportementale dans tout le Ministère. Il a également réalisé des recherches et conçu et mis en place des initiatives d'expérimentation pour soutenir les principales priorités ministérielles. De plus, il a lancé des expériences pour encourager les Canadiens à réduire leur utilisation des plastiques à usage unique, à acheter des véhicules à faibles émissions et à

Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes (dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
202 522 526	202 522 526	200 610 694	197 426 981

Ressources humaines prévues pour les Services internes (ETP)

Nombres d'ETP prévus 2020-2021	Nombres d'ETP prévus 2021-2022	Nombres d'ETP prévus 2022-2023
1 524	1 507	1 480

Principaux risques

Toutes les responsabilités essentielles d'ECCC sont influencées par un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'atteinte des résultats ministériels. Plus particulièrement, la prestation de services et de programmes météorologiques et environnementaux de classe mondiale repose sur des investissements dans l'infrastructure, les GI/TI et les capacités de données, nos employés et nos relations avec nos partenaires.

Les immobilisations d'ECCC, notamment les locaux, les stations météorologiques et les autres installations principales, exigent un entretien et des investissements continus pour éviter leur détérioration graduelle et préserver leur intégrité. Le Ministère explore des méthodes pour améliorer la planification pluriannuelle des immobilisations afin de cerner les lacunes en matière d'investissements dans les immobilisations, de déterminer les priorités essentielles et les besoins en financement en matière d'infrastructures, d'établir des principes solides pour guider les décisions d'attribution axées sur le risque et de réaliser une évaluation pangouvernementale des besoins en immobilisations pour soutenir les principales missions d'ECCC et l'intégrité de son programme.

ECCC utilise et produit une quantité significative de données. Pour continuer à répondre aux attentes des Canadiens en matière de renseignements environnementaux fiables et à jour, le Ministère établira des stratégies pour recueillir, traiter et diffuser des volumes croissants de données, et s'adaptera à un monde de plus en plus axé sur les données. En outre, ECCC poursuivra ses efforts pour améliorer son environnement de technologie de l'information afin de mieux soutenir ses professionnels qualifiés et leur permettre de tirer parti des renseignements et données pour offrir efficacement leurs programmes et services. Ces efforts seront soutenus par la mise en œuvre rigoureuse des stratégies numériques et de données d'ECCC, qui font état des investissements stratégiques pour la modernisation du service, la transformation de l'effectif et du milieu de travail et les outils et infrastructures pour les données et l'analyse.

Pour remplir son mandat, le Ministère repose sur des employés spécialisés et hautement qualifiés possédant de l'expertise dans les domaines de la science météorologique, de la science des données, de la réglementation, de l'élaboration de politiques et des programmes de paiements de transfert. Confrontée à un marché du travail hautement compétitif, l'évolution des exigences opérationnelles d'ECCC engendre un besoin pour de nouvelles compétences et aptitudes afin de répondre aux enjeux complexes liés aux politiques, aux programmes, à la science et à la réglementation auxquels le Ministère est confronté. Afin de garantir sa capacité à réagir rapidement et efficacement aux priorités émergentes, ECCC conservera la souplesse qui lui permet de rediriger des ressources vers des dossiers prioritaires, et de soutenir les gestionnaires responsables des ressources humaines et de la planification de la relève pour attirer et retenir rapidement le personnel hautement qualifié et expérimenté dont il a besoin.

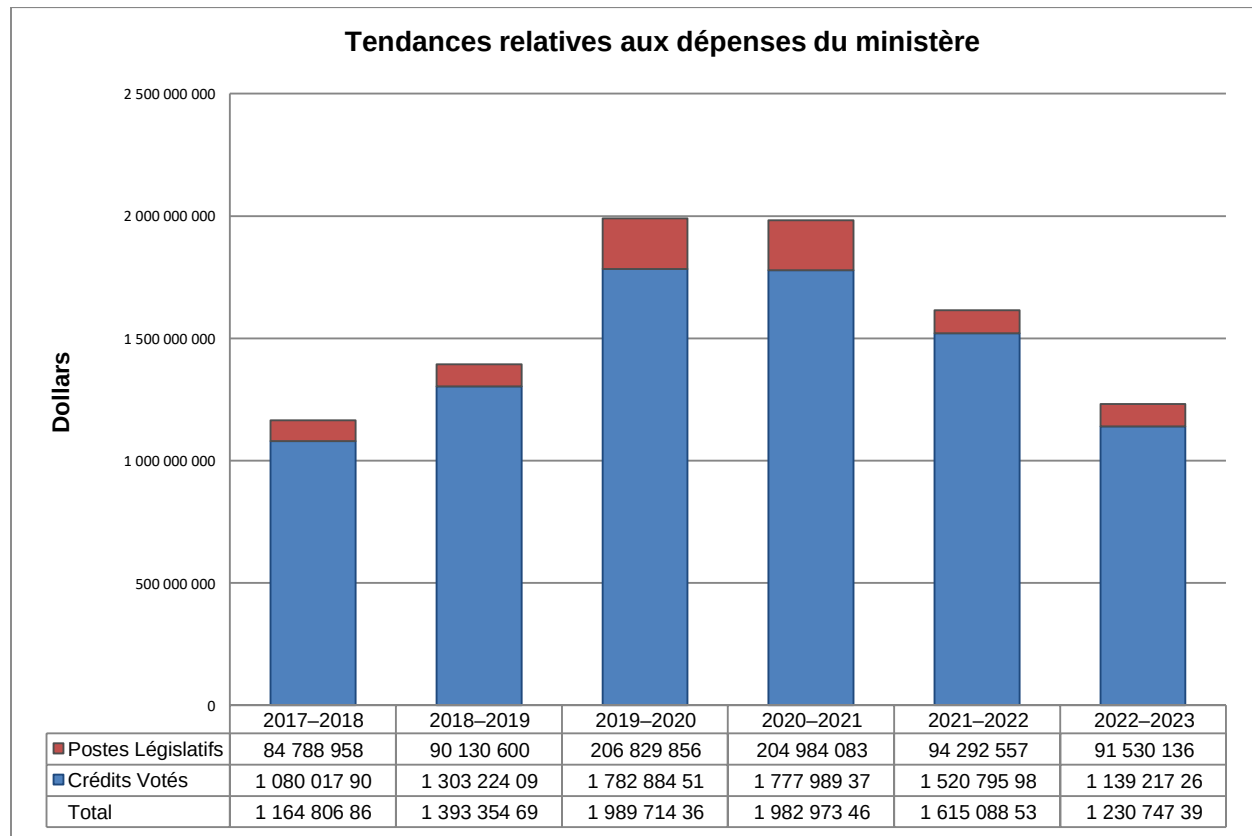
ECCC s'efforcera également d'établir des relations stratégiques avec des partenaires nouveaux et existants, à la fois au Canada et à l'international, pour soutenir l'intégration rapide d'éléments novateurs dans les domaines de la recherche, de la science, des technologies et de la GI-TI au sein des activités ministérielles.

Dépenses et ressources humaines

La présente section du Plan ministériel 2019-2020 d'Environnement et Changement climatique décrit les dépenses et les ressources humaines ventilées selon les programmes par lesquels le Ministère exécute son mandat.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2017-2018 à 2022-2023



Remarque : Environnement et Changement climatique Canada cherchera un financement permanent pour les initiatives prioritaires. Les demandes de financement pour ces initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et seront prises en compte dans les exercices et les documents budgétaires à venir.

Pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, les montants ci-dessus représentent les dépenses réelles telles qu'elles ont été déclarées dans les Comptes publics.

Pour l'exercice financier 2019-2020, les dépenses prévues comprennent les prévisions des dépenses budgétaires et législatives décrites dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses, le report du budget de fonctionnement et d'immobilisations, les reports de fonds approuvés pour les prochaines années, les montants de rémunération du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'ajustement des conditions d'emploi au sein de l'administration publique fédérale liées aux conventions collectives, et d'autres ajustements liés aux organismes centraux.

Pour la période allant de 2020-2021 à 2022-2023, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les priorités ministérielles.

Les dépenses réelles d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2018–2019 étaient de 1 393,4 millions de dollars, soit une hausse annuelle de 228,6 millions de dollars (19,6 %) par rapport aux dépenses réelles de 2017–2018. Cette hausse s'explique principalement par des activités liées à des initiatives temporaires, comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, la protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages du Canada, la revitalisation des services météorologiques, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et le Centre canadien des services climatiques.

L'augmentation de 596,4 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2018-2019 qui s'élevaient à 1 393,4 millions de dollars et les dépenses prévues pour 2019-2020 d'un montant de 1 989,7 millions de dollars (42,8 %) s'explique principalement par le report du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et les nouveaux financements annoncés dans les budgets de 2018 et 2019 pour répondre aux priorités en soutien aux initiatives suivantes :

- le Fonds d'encouragement à l'action pour le climat;
- la protection de la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada;
- des collectivités arctiques et nordiques dynamiques;
- le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux; et
- Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques.

Pour comprendre l'écart entre les prévisions des dépenses pour 2019-2020 et les dépenses prévues pour 2022-2023, veuillez consulter la section [Sommaire de la planification budgétaire](#).

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, projetées et prévues pour les responsabilités essentielles et les services internes d'Environnement et Changement climatique Canada pour les exercices pertinents pour l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2017-2018	Dépenses 2018-2019	Prévisions des dépenses 2019-2020	Budget principal des dépenses 2020-2021*	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	166 288 973	341 084 047	817 286 412	845 293 508	845 293 508	476 831 653	117 644 682
Prévention et gestion de la pollution	351 755 596	348 236 529	369 658 031	360 417 473	360 417 473	348 032 295	326 469 704
Conservation de la nature	196 910 240	242 306 745	306 019 574	319 257 213	319 257 213	323 167 470	310 410 045
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	222 002 775	237 877 381	279 394 868	255 482 742	255 482 742	266 446 427	278 795 987
Total partiel	936 957 585	1 169 504 702	1 772 358 886	1 780 450 936	1 780 450 936	1 414 477 845	1 033 320 418
Services internes	227 849 281	223 849 990	217 355 843	202 522 526	202 522 526	200 610 694	197 426 981
Total	1 164 806 866	1 393 354 692	1 989 714 639	1 982 973 462	1 982 973 462	1 615 088 539	1 230 747 399

* Le budget principal des dépenses 2019-2020 exclut les éléments du budget 2019

Sommaire de la planification budgétaire

À l'exception du financement annoncé dans le budget de 2020, le financement total prévu pour 2020-2021 s'élève à 1 982,9 millions de dollars. La baisse de 6,7 millions de dollars entre les prévisions de dépenses pour 2019-2020 et les dépenses prévues pour 2020-2021 s'explique principalement par une diminution du profil de financement pour les initiatives de 2018 et de 2019, par exemple, les initiatives concernant la Stratégie emploi jeunesse, le Fonds d'encouragement à l'action pour le climat, les collectivités arctiques et nordiques dynamiques, et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse du profil de financement d'autres initiatives dans les budgets de 2018 et de 2019, par exemple le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone; la Stratégie nationale zéro déchet de plastique; la protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages du Canada; et l'initiative Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques.

De manière générale, le tableau sommaire fait état d'une diminution des dépenses prévues au cours de l'horizon de planification de 2020-2021 à 2022-2023. Cette diminution est le résultat des initiatives temporisées bénéficiant d'un financement temporaire. Les demandes de financement pour ces initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et seront prises en compte dans les exercices et les documents budgétaires à venir.

Parmi les principales initiatives dont le profil de financement diminuera en 2021–2022, on trouve :

- le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- le Fonds d'encouragement à l'action pour le climat.

Parmi les principales initiatives dont le profil de financement diminuera en 2022–2023, on trouve :

- le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- le Plan d'action sur l'eau douce;
- la Stratégie nationale zéro déchet de plastique;
- la protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages du Canada;
- l'initiative Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2020-2021 (en dollars)

Le tableau ci-après présente un rapprochement des dépenses brutes prévues par rapport aux dépenses nettes prévues pour 2020-2021.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2020-2021	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2020-2021	Recettes prévues affectées aux dépenses 2020-2021	Dépenses nettes prévues 2020-2021
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	845 293 508	0	0	845 293 508
Prévention et gestion de la pollution	381 460 196	0	-21 042 723	360 417 473
Conservation de la nature	322 222 225	0	-2 965 012	319 257 213
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	308 740 803	0	-53 258 061	255 482 742
Total partiel	1 857 716 732	0	-77 265 796	1 780 450 936
Services internes	206 023 822	0	-3 501 296	202 488 086
Total	2 063 740 554	0	-80 767 092	1 982 973 462

*Les totaux peuvent différer entre les tableaux en raison de l'arrondissement des sommes.

Les principales sources de revenus affectés aux dépenses d'Environnement et Changement climatique Canada sont les suivantes :

- les provinces qui bénéficient de services de surveillance de la quantité d'eau;
- l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qui finance le Plan de mise en œuvre conjoint du Canada et de l'Alberta pour les sables bitumineux;
- NAV CANADA, à qui Environnement et Changement climatique Canada fournit des services météorologiques pour l'aviation;
- le ministère de la Défense nationale, qui reçoit des services météorologiques détaillés pour soutenir ses opérations militaires;
- la Garde côtière canadienne, qui bénéficie de services et de prévisions pour la surveillance des glaces et de la navigation maritime.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein (ETP) réels, projetés, et prévus pour chacune des responsabilités essentielles et pour les services internes dans le cadre des résultats ministériels d'Environnement et Changement climatique Canada pour les exercices visés par l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein [ETP])*

Responsabilités essentielles et Services internes	ETP réels 2017-2018	ETP réels 2018-2019	Prévisions d'ETP 2018-2019	ETP prévus 2020-2021	ETP prévus 2021-2022	ETP prévus 2022-2023
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	797	509	586	580	572	489
Prévention et gestion de la pollution	1 734	2 196	2 200	2 218	2 067	1 964
Conservation de la nature	956	1 027	1 179	1 205	1 206	1 195
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	1 567	1 627	1 622	1 617	1 613	1 600
Total partiel	5 054	5 359	5 587	5 620	5 458	5 248
Services internes	1 476	1 584	1 576	1 524	1 507	1 480
Total	6 530	6 943	7 163	7 144	6 965	6 728

*Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent différer entre les tableaux et dans ceux-ci. Dans tout le document, le nombre d'ETP inclut les étudiants.

Un ETP correspond à une personne travaillant à temps plein à raison de 37,5 heures par semaine pendant toute l'année, ou à n'importe quel nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019, les chiffres indiqués représentent les ETP réels tels qu'ils sont indiqués dans le rapport sur les résultats ministériels. Le nombre total d'ETP projetés et prévus pour les exercices 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 est calculé en fonction des salaires moyens.

L'augmentation globale à ECCC de 220 ETP entre les ETP réels pour 2018-2019 et les ETP prévus pour 2019-2020 est principalement attribuable au nouveau financement annoncé dans les budgets de 2017 et 2018 pour répondre aux priorités en soutien aux initiatives suivantes :

- le Fonds d'encouragement à l'action pour le climat;
- la protection de la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada;
- le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone; et
- les initiatives liées à la croissance propre et aux changements climatiques.

La baisse globale de 19 ETP entre les ETP projetés pour 2019–2020 et les ETP prévus pour 2020–2021 s'explique principalement par la baisse du profil de financement lié au Fonds d'encouragement à l'action pour le climat.

De manière générale, on observe une tendance à la baisse en ce qui concerne les ETP prévus sur l'horizon de planification de 2020–2021 à 2022–2023. Cette baisse est attribuable aux initiatives temporisées bénéficiant de financement temporaire. Les demandes de financement pour ces initiatives sont assujetties aux décisions du gouvernement et seront prises en compte dans les exercices et les documents budgétaires à venir.

La baisse globale de 179 ETP par rapport aux ETP prévus pour 2020–2021 et 2021–2022 s'explique principalement par la baisse prévue du profil de financement de l'initiative suivante :

- le Plan de gestion des produits chimiques, dans le cadre de la responsabilité essentielle de prévention et de gestion de la pollution.

La baisse globale de 237 ETP par rapport aux ETP prévus pour 2021–2022 et 2022–2023 s'explique principalement par la baisse prévue du profil de financement des initiatives suivantes :

- le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques »;
- la tarification du carbone, dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques »;
- les initiatives concernant l'écosystème des Grands Lacs dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prévenir et gérer la pollution »;
- la Stratégie nationale zéro déchet de plastique dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prévenir et gérer la pollution »;
- l'intervention en matière de sécurité maritime du Canada dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prévenir et gérer la pollution »;
- le Plan de protection des océans dans le cadre de la responsabilité essentielle « Prévoir les conditions météorologiques et environnementales ».

Budget des dépenses par crédits voté

Pour tout renseignement sur les crédits d'Environnement et Changement climatique Canada, consulter le [Budget principal des dépenses de 2019-2020](#)^{xlvi}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Environnement et Changement climatique Canada de 2019-2020 à 2020-2021.

Le montant des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web du ministère](#)^{xli}.

État condensé prospectif des résultats des opérations Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats des prévisions pour 2019-2020	Résultats prévus 2020-2021	Écart (résultats prévus pour 2020-2021 moins prévisions des résultats 2019-2020)
Total des dépenses	2 145 355 952	2 157 376 723	12 020 771
Total des revenus	104 084 871	105 373 108	1 288 237
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 041 271 081	2 052 003 615	10 732 534

Les dépenses totales devraient augmenter de 12,0 millions de dollars en 2020-2021 par rapport aux résultats prévus de 2019-2020. L'augmentation globale est principalement attribuable à l'augmentation du profil de financement des initiatives prévues dans les budgets de 2018 et de 2019, comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, la Stratégie nationale visant l'atteinte de zéro de déchet de plastique, Protection de la nature, des parcs et des espaces sauvages du Canada et Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues pour la Stratégie emploi jeunesse et le Fonds d'action pour le climat.

Selon l'exercice 2019-2020, les recettes totales pour 2020-2021 devraient augmenter de 1,3 million de dollars, principalement en raison d'une augmentation des recettes découlant de l'entente de partage des coûts pour le projet d'assainissement du récif Randle.

À des fins de comparaison, les résultats prévus sont fondés sur les données et les tendances historiques et comprennent le Budget principal des dépenses 2020-2021. Les résultats des prévisions pour 2019-2020 donnent au lecteur de l'information sur les dépenses estimées pour 2019-2020 en fonction des données et des tendances historiques, du Budget principal des dépenses 2019-2020, du crédit d'exécution du budget, du Budget supplémentaire des dépenses (B), ainsi que d'un report de fonds et d'un financement reçus du Conseil du Trésor pour les rajustements à la rémunération.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., députée

Administrateur générale : T. Christine Hogan

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique
Canada

Instruments habilitants :

- [Loi sur le ministère de l'Environnementⁱ](#)
- [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)ⁱⁱ](#)
- [Loi sur les espèces en périlⁱⁱⁱ](#)
- [Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationauxⁱⁱⁱⁱ](#)
- [Loi sur les ressources en eau du Canada^{liv}](#)
- [Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois^{lv}](#)
- [Loi sur les renseignements en matière de modification du temps^{lvi}](#)
- [Loi sur les pêches^{lvii}](#) (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- [Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique^{lviii}](#)
- [Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs^{lix}](#)
- [Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial^{lx}](#)
- [Loi sur les espèces sauvages au Canada^{lxi}](#)
- [Loi fédérale sur le développement durable^{lxii}](#)
- [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)^{lxiii}](#)
- [Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement^{lxiv}](#)
- [Loi sur la semaine de la protection de la faune^{lxv}](#)
- [Loi sur l'évaluation d'impact^{lxvi}](#)

Année d'incorporation ou de création : 1971

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web](#)^{lxvii} d'Environnement et Changement climatique Canada.

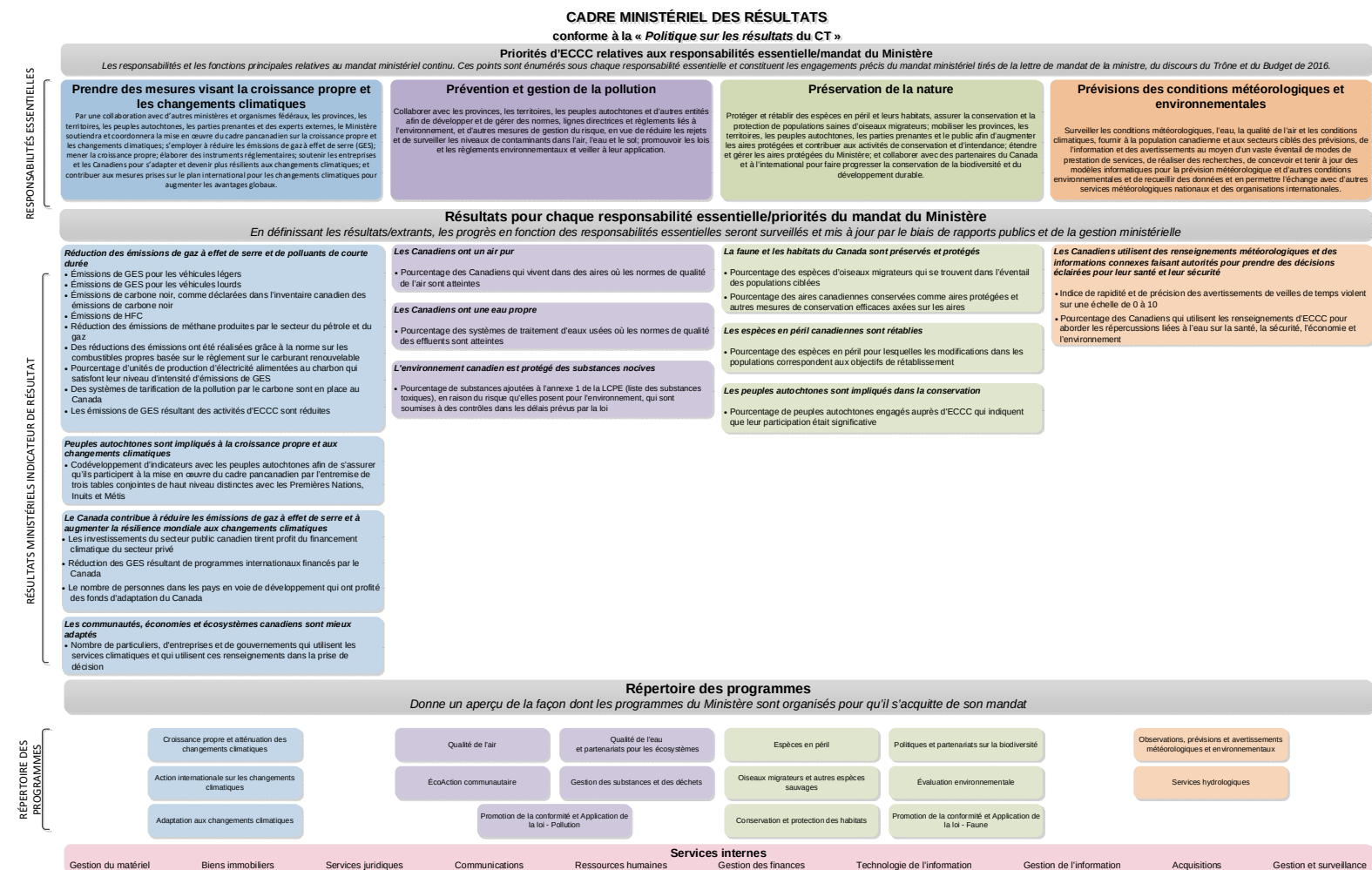
Pour de plus amples informations sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du ministère, voir la « [lettre de mandat du ministre](#) ^{lxviii} ».

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web](#)^{lxix} d'Environnement et Changement climatique Canada.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.



Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes d'Environnement et Changement climatique Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#)^{lxx}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le [site Web](#)^{lxxi} d'Environnement et Changement climatique Canada.

- Analyse comparative entre les sexes
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel d'Environnement et Changement climatique Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2020-2021.

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lxxii}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Environnement et Changement climatique Canada
Informathèque
Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus (GBA+))

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)¹³

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

¹³ L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présentent une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, prises séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Quatrième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques : unfccc.int/sites/default/files/resource/Quatrième%20Rapport%20Biennal%20du%20Canada%20sur%20les%20Changements%20Climatiques%202019.pdf
- ⁱⁱ Tarification de la pollution par le carbone : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/mesures-pour-mettre-un-prix-sur-carbone.html
- ⁱⁱⁱ Norme sur les combustibles propres : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/production-energie/reglement-carburants/norme-carburants-propres.html
- ^{iv} Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html
- ^v Politique d'aide internationale féministe : www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra
- ^{vi} Objectifs de développement durable : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/
- ^{vii} Objectif 13 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/
- ^{viii} Objectif 8 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/
- ^{ix} Objectif 9 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/
- ^x Objectif 1 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/poverty/
- ^{xi} Objectif 12 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/
- ^{xii} Charte sur les plastiques dans les océans : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html
- ^{xiii} Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique : www.ccme.ca/files/Resources/fr_waste/fr_plastics/STRATÉGIE%20VISANT%20L'ATTEINTE%20DE%20ZÉRO%20DÉCHET%20DE%20PLASTIQUE.pdf
- ^{xiv} La phase I du Plan d'action : www.ccme.ca/files/Resources/fr_waste/fr_plastics/1590_CCME%20Canada-wide%20Action%20Plan%20on%20Zero%20Plastic%20Waste%20FR_June%2027-19.pdf
- ^{xv} site Web Atteindre zéro déchet de plastique : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/zero-dechet-plastique.html
- ^{xvi} Plan de gestion des produits chimiques : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/substances-chimiques/plan-gestion-produits-chimiques.html
- ^{xvii} initiative de transparence de la participation volontaire du public associée aux substances nouvelles : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/evaluation-substances-nouvelles/initiative-volontaire-participation-public.html
- ^{xviii} secteurs préoccupants : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/secteur-preoccupant.html
- ^{xix} Le Rapport d'étape des Parties de 2019 : binational.net/fr/category/prp-rep/
- ^{xx} Objectifs de développement durable : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/
- ^{xxi} Objectif 3 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/
- ^{xxii} Objectif 6 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/
- ^{xxiii} Objectif 12 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/
- ^{xxiv} Objectif 13 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/
- ^{xxv} Objectif 14 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/
- ^{xxvi} Objectif 8 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/
- ^{xxvii} Objectif 9 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/
- ^{xxviii} Objectif 11 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/
- ^{xxix} Objectif 15 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/biodiversity/
- ^{xxx} Objectif 16 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/
- ^{xxxi} Objectif 17 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/

- xxxii Patrimoine naturel du Canada : www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/patrimoine-naturel.html
- xxxiii Fonds de la nature du Canada : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html
- xxxiv Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada : www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/species-risk/approche-pancanadienne-transformation-conservation-especes-peril-canada.pdf
- xxxv Plan nord-américain de gestion de la sauvagine : nawmp.wetlandnetwork.ca/
- xxxvi Programme pilote des gardiens autochtones : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/gardiens-autochtones-programme-pilote.html
- xxxvii Objectifs de développement durable : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/
- xxxviii Objectif 14 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/
- xxxix Objectif 15 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/biodiversity/
- xl Programme de remplacement des radars météorologiques du Canada : www.canada.ca/fr/services-partages/organisation/publications/programme-remplacement-radars-meteorologiques.html
- xli Objectifs de développement durable : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
- xliv Objectif 3 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/
- xliv Objectif 12 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/
- xliv Objectif 6 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/
- xliv Objectif 13 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/
- xlvi Objectif 14 : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/
- xlvi L'InfoBase du GC : www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
- xlvi Budget principal des dépenses de 2018-2019 : www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html
- xlvi Site Web du ministère : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html
- ⁱ Loi sur le ministère de l'Environnement : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html
- ⁱⁱ Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html#s-1.
- ⁱⁱⁱ Loi sur les espèces en péril : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble
- ⁱⁱⁱⁱ Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux : www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html
- ^{liv} Loi sur les ressources en eau du Canada : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html
- ^{lv} Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html
- ^{lvi} Loi sur les renseignements en matière de modification du temps : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html
- ^{lvii} Loi sur les pêches : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/page-4.html#h-13
- ^{lviii} Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-11.44/
- ^{lix} Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs : laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/
- ^{lx} Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial : laws.justice.gc.ca/fra/lois/W-8.5/
- ^{lxi} Loi sur les espèces sauvages du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/
- ^{lxii} Loi fédérale sur le développement durable : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html
- ^{lxiii} Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html
- ^{lxiv} Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html
- ^{lxv} Loi sur la semaine de la protection de la faune : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html
- ^{lxvi} Loi sur l'évaluation d'impact : laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.75/index.html
- ^{lxvii} Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/priorites-gestion/plans-ministeriels.html
- ^{lxviii} Lettre de mandat du ministre : pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement

^{lxi} Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence/priorites-gestion/plans-ministeriels.html>

^{lxx} L'InfoBase du Gouvernement : www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html

^{lxxi} Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/transparence.html

^{lxxii} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

www.canada.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca